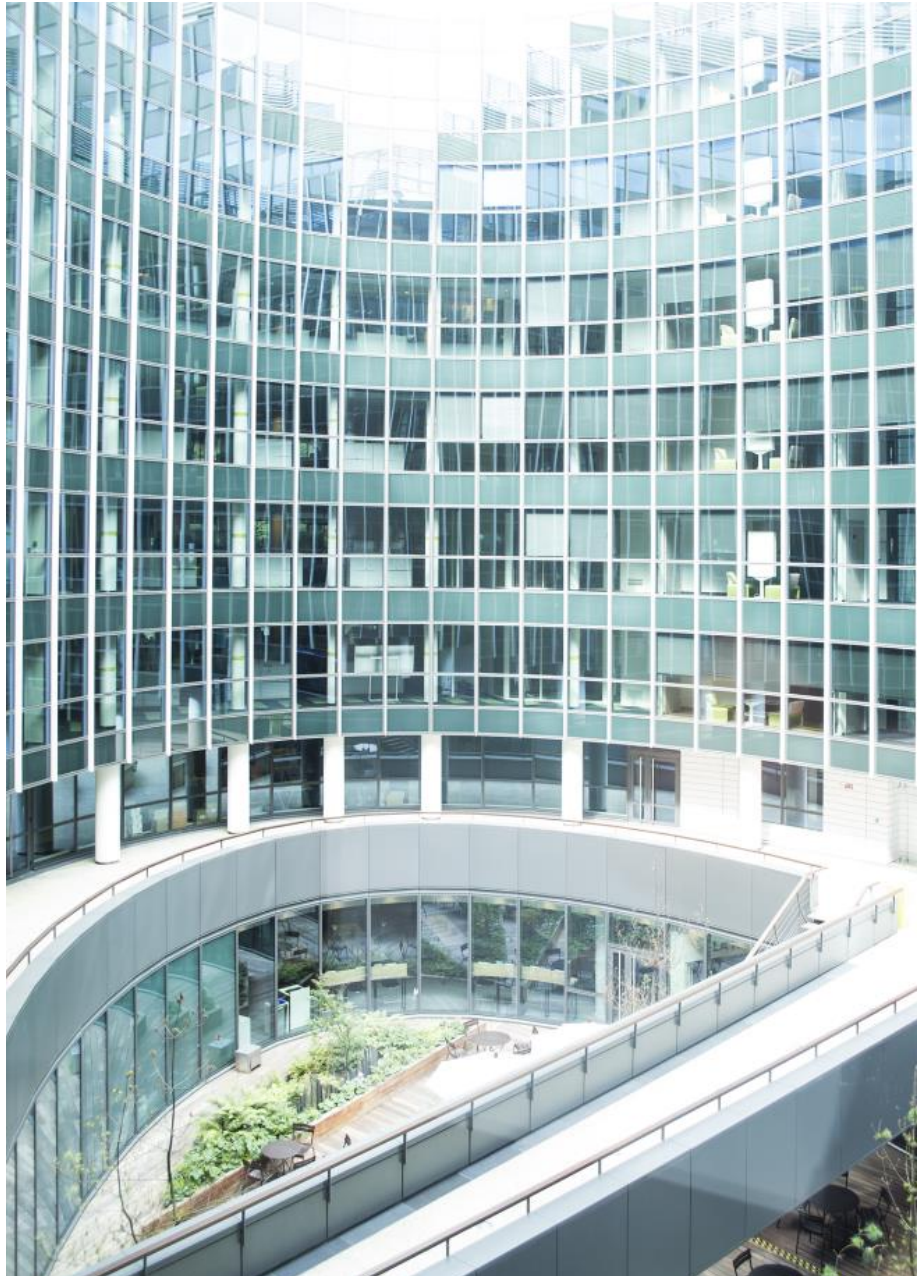


# 2016

---

## RAPPORT ANNUEL



**BANK EUROPE SCF**

Société de Crédit Foncier

## Sommaire du rapport annuel 2016

### AXA Bank Europe SCF

|                                                                                                                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Rapport de gestion.....                                                                                                                                          | 4  |
| Rapport de l'un des commissaires aux comptes sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion..... | 22 |
| Comptes sociaux .....                                                                                                                                            | 25 |
| Bilan.....                                                                                                                                                       | 26 |
| Hors-Bilan .....                                                                                                                                                 | 27 |
| Compte de résultat.....                                                                                                                                          | 28 |
| Note 1. Faits marquants, principes et méthodes comptables .....                                                                                                  | 29 |
| Note 2. Effets publics et assimilées: NEANT.....                                                                                                                 | 31 |
| Note 3. Caisses, banques centrales : NEANT .....                                                                                                                 | 31 |
| Note 4. Créances sur les établissements de crédit .....                                                                                                          | 31 |
| Note 5. Créances sur la clientèle : NEANT.....                                                                                                                   | 31 |
| Note 6. Obligations et autres titres à revenu fixe .....                                                                                                         | 31 |
| Note 7. Opération avec les parties liées .....                                                                                                                   | 32 |
| Note 8. Immobilisations .....                                                                                                                                    | 34 |
| Note 9. Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation .....                                                                                 | 34 |
| Note 10. Banques centrales, Dettes envers les établissements de crédit, Comptes créditeurs de la clientèle .....                                                 | 35 |
| Note 11. Dettes .....                                                                                                                                            | 35 |
| Note 12. Comptes de négociations, autres passifs et comptes de régularisation .....                                                                              | 36 |
| Note 13. Provisions : NEANT .....                                                                                                                                | 36 |
| Note 14. Dettes subordonnées : NEANT .....                                                                                                                       | 36 |
| Note 15. Capitaux propres .....                                                                                                                                  | 36 |
| Note 16. Instruments financiers à terme .....                                                                                                                    | 37 |

|                                                                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Note 17. Intérêts et produits assimilés .....                                                                 | 37 |
| Note 18. Revenus des titres à revenu variable : NEANT .....                                                   | 37 |
| Note 19. Intérêts et charges assimilés .....                                                                  | 38 |
| Note 20. Commissions.....                                                                                     | 38 |
| Note 21. Gains ou pertes.....                                                                                 | 38 |
| Note 22. Autres produits et charges d'exploitation bancaire .....                                             | 38 |
| Note 23. Charges générales d'exploitation .....                                                               | 39 |
| Note 24. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles..... | 39 |
| Note 25. Honoraires des commissaires aux comptes .....                                                        | 39 |
| Note 26. Coût du risque : NEANT .....                                                                         | 39 |
| Note 27. Gains ou pertes sur actifs immobilisés : NEANT.....                                                  | 39 |
| Note 28. Résultat exceptionnel : NEANT.....                                                                   | 39 |
| Note 29. Impôts sur les bénéfices .....                                                                       | 40 |
| Note 30. Tableau de flux de trésorerie.....                                                                   | 41 |
| <br>                                                                                                          |    |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....                                             | 42 |
| <br>                                                                                                          |    |
| Rapport du Président du conseil d'administration .....                                                        | 46 |
| <br>                                                                                                          |    |
| Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration .....            | 57 |
| <br>                                                                                                          |    |
| Déclaration en vertu de l'article 3(2)(C) de la Loi<br>Transparence.....                                      | 60 |

## **Rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2016**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale pour vous rendre compte de notre activité au cours de l'année écoulée et pour soumettre à votre approbation les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2016 ainsi que l'affectation du résultat que nous vous proposons.

Les Commissaires aux Comptes, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et le cabinet Mazars, vous donneront dans leur rapport toutes informations utiles quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Les rapports des Commissaires aux Comptes, ainsi que les comptes annuels et les autres renseignements s'y rapportant, et d'une manière générale, tous les documents prévus par la législation et la réglementation en vigueur ont été ou seront mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la Loi, afin que vous en preniez connaissance, à votre entière discrétion.

### **Objet social**

AXA Bank Europe SCF («la Société») a été créée en septembre 2010 dans le but de contribuer au refinancement à moyen et long terme initialement d'AXA Bank Europe («ABE») et depuis 2014 également d'AXA Banque France.

La société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après:

- opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société;
- opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt;

et toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

Pour financer son activité, AXA Bank Europe SCF émet des obligations foncières (covered bonds) dans le cadre d'un programme d'émission. Le montant maximum du programme était initialement de 5 milliards d'euros. Son conseil d'administration a décidé de l'augmenter à 9 milliards d'euros dès la prochaine publication annuelle de son prospectus.

En concomitance, AXA Bank Europe SCF souscrit à des titres de créances, émis par des compartiments d'un véhicule de titrisation belge (Royal Street SA), société d'investissement en créances institutionnelles de droit belge de prêts hypothécaires. Les Residential Mortgage Backed Securities (RMBS) souscrits par ABE SCF sont les notes seniors des compartiments RS-2 et RS-3. Ces notes font l'objet actuellement d'une notation AAA (ou équivalente) par Moody's et Fitch. Ces titres ne sont plus éligibles à l'actif du véhicule au sens de la CRR. Toutefois, le code monétaire et financier prévoit une période de transition dite l'Exemption qui se termine le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces notes ne seront donc plus éligibles à fin 2017. Des contacts sont actuellement en cours avec Royal Street SA pour examiner comment les éliminer des actifs du bilan de AXA Bank Europe SCF.

AXA Bank Europe SCF se porte également acquéreur de Billets à Ordre Hypothécaire (BOH) émis par AXA Banque France et garantis par des prêts éligibles au refinancement conformément aux dispositions applicables.

La loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite la "Loi Sapin II") a modifié les critères d'éligibilité des actifs des sociétés de crédit foncier tels que mentionnés aux articles L. 513-3, L.513-5 et L. 513-6 du Code monétaire et financier en introduisant (i) la possibilité d'inclure, en tant qu'actifs éligibles, les prêts consentis par les

## AXA Bank Europe SCF

sociétés de crédit foncier et garantis par la remise, la cession ou le nantissement de créances conformément à, et en bénéficiant des dispositions des articles L. 211-36 à L. 211-40 ou des articles L. 313-23 à L. 313-35 du Code monétaire et financier, que ces créances aient ou non un caractère professionnel, dès lors qu'elles respectent les critères d'éligibilité mentionnées à l'article L. 513-3 du Code monétaire et financier et (ii) la suppression de la limite de 10% mentionnée à l'article L. 513-6 du Code monétaire et financier aux termes duquel les sociétés de crédit foncier peuvent souscrire des billets à ordre hypothécaires régis par l'Article L.313-42 et suivants du Code monétaire et financier sous réserve que ces billets à ordre hypothécaires n'excèdent pas 10 % de l'actif des sociétés de crédit foncier.

Cette nouvelle loi diminue les risques existant sur l'avenir de la Société. Elle permet de lancer le projet de transformation de l'actif du bilan car elle nous donne la possibilité d'avoir des prêts sécurisés en lieu et place des RMBS et ce avant fin de l'année 2017. De plus, si nécessaire, elle nous permet de procéder à des émissions complémentaires de billets à ordre. Cette loi aussi nous permet de rester sous le statut de SCF et nous évite le passage en SFH qui avait été envisagé dans le plan initial. Nous sommes actuellement en pleine phase d'étude sur la future structure de la SCF. Notre cible est de pouvoir finaliser cette transformation avant fin septembre 2017 et au plus tard, avant fin de l'année.

### **Activité de la période**

Au cours du premier semestre 2016, les Covered Bonds série 3 d'un montant nominal de 500 M€ (coupon fixe de 3,625%) ainsi que le swap de couverture de taux sous-jacent conclu avec BNP Paribas sont arrivés à échéance. AXA Bank Europe SCF a aussi rappelé les notes relatives à la série 8 d'un montant nominal de 750 M€ (coupon variable basé sur l'Euribor 3 mois + 75 bps).

La société a aussi procédé à l'émission de 3 nouvelles séries d'obligations foncières

- CB10 pour un montant nominal de 750 M€ a été émise le 23 mars avec un coupon fixe de 0,375% pour une durée de 7 ans. Cette série a été placée auprès de différents investisseurs. Elle a fait aussi l'objet d'une couverture du risque de taux sous-jacent via un SWAP de même durée et même nominal conclu avec AXA Bank Europe.
- CB11 pour un montant nominal de 250 M€ a été émise le 23 mars avec un coupon variable basé sur l'Euribor 3 mois + 60 bps. Cette série a été émise pour une durée de 10 ans. Elle a été souscrite par AXA Bank Europe.
- CB12 pour un montant nominal de 500 M€ a été émise le 4 avril avec un coupon variable basé sur l'Euribor 3 mois + 60 bps. Cette série a été émise pour une durée de 10 ans. Elle a aussi été souscrite par AXA Bank Europe.

L'augmentation nette de 250M€ des obligations foncières émises au passif du bilan résultant des opérations décrites ci-dessus s'est réalisée sur base des actifs déjà présents au bilan. Cette opération a permis de diminuer le ratio de couverture. Le cash dégagé a été utilisé pour rembourser 250M€ du Senior Term Loan 3 et en a diminué le nominal résiduel à 4,5 M€. La date de maturité de cet emprunt reste le 19 avril 2022.

Le Senior Term Loan 2 d'un montant nominal de 1,2 M€ est arrivé à échéance en avril 2016.

Devant les conditions de volatilité forte des marchés financiers au cours des derniers mois de 2016, nous avons aussi renoncé à une émission publique de 250 M€ en remplacement de CB11 souscrit par AXA Bank Europe.

## AXA Bank Europe SCF

### **Actionnariat**

AXA Bank Europe SCF est détenue par :

- AXA Bank Europe : 11.109.514 actions
- AXA Belgium : 1 action
- AXA Holdings Belgium : 1 action
- AXA Banque: 1 action
- Touring Assurances : 1 action
- Architas (précédemment dénommée AXA Private Management) : 1 action
- L'Ardenne Prévoyante : 1 action

Toute cession de titres donnant accès au capital ou aux droits de vote d'AXA Bank Europe SCF à un tiers est uniquement soumise à l'agrément préalable du Conseil d'administration.

En outre, chaque action AXA Bank Europe SCF donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales et il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

L'assemblée générale extraordinaire est la seule habilitée à modifier les statuts d'AXA Bank Europe SCF.

### **Actionnariat des salariés**

AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres. Dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture de services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion, AXA Bank Europe SCF s'appuie sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Europe et sur le personnel d'AXA Banque France.

En conséquence, aucune participation des salariés au capital social n'est constatée.

### **Présentation des comptes sociaux**

#### *Bilan*

Le total de bilan s'élève à 4.828.003 K€ au 31 décembre 2016.

#### *Actif*

Le principal poste de l'actif: «obligations et autres titres à revenus fixes» représente 4.673.192 K€, correspondant pour partie aux RMBS émis par Royal-Street pour un montant de 4.222.691 K€ (dont intérêts courus non échus pour 10.191 K€) et pour partie au billet à ordre garanti par des créances émises par AXA Banque acquis le 18 novembre 2014 pour 450.500K€ (dont intérêts courus non échus pour 500 K€).

Les postes de l'interbancaire s'élèvent à 119.350 K€. Ils intègrent le cash reçu au titre du collatéral sur les swaps BNPP pour un montant de 86.572 K€.

Les comptes de régularisation d'un montant total de 35.446 K€ sont notamment composés pour 12.037 K€ des primes d'émission et frais d'émission des «obligations foncières à étaler et pour 23.052 K€ d'intérêts courus sur swaps.

#### *Passif*

Les dettes représentées par un titre «obligations foncières» («covered bond») représentent 4.175.297 K€ (dont 25.297 K€ d'intérêts courus non échus) soit 86% du passif.

Les dettes envers les établissements de crédit (AXA Bank Europe exclusivement) représentent 429.490 K€ (dont 1.545 K€ d'intérêts courus non échus), soit 9% du passif. Elles ont été souscrites pour des durées allant de 5 à 10 ans, principalement sur base d'un taux EURIBOR 3 mois plus une marge fixe.

## AXA Bank Europe SCF

Comme expliqué ci-dessus, la structure du passif a été modifiée pour plus de 1.500.000 K€ au premier semestre 2016.

Le capital social de la Société est de 111.095 K€ soit 2,3% du passif.

Le résultat net comptable représente 14.844 K€.

### Hors Bilan

Le désadossement de taux entre les RMBS à taux variable et les obligations foncières dont une partie est à taux fixe fait l'objet d'une couverture sous forme de swaps de taux. Le montant nominal des swaps de taux existants au 31/12/2016 s'élève à 3.000.000 K€.

Depuis le 26 juin 2012, un avenant à la convention d'avance en trésorerie du 4 novembre 2010 a été mis en place, par lequel il est stipulé que la Société paye une commission de réservation équivalente à 0,6% de la consommation de liquidité réglementaire que ce contrat induit pour AXA Bank Europe, soit 15% du dernier pied de bilan audité d'ABE SCF.

### Compte de résultat

Le produit net bancaire (PNB) pour l'exercice comptable s'élève à 25.284 K€.

Il est composé d'intérêts perçus et produits assimilés pour 127.955 K€ et d'intérêts versés et charges assimilées pour 101.860 K€, y compris la commission de réservation de la ligne de crédit, actuellement non utilisée, s'élevant à 4.371 K€ pour la période de reporting. Les autres charges d'exploitation bancaire représentent 827 K€, dont 492 K€ de dotation au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

Le résultat brut d'exploitation est un bénéfice de 22.403 K€ après déduction de 2.881 K€ de frais généraux et des dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations.

Ces frais généraux sont principalement constitués d'honoraires: commissaires aux comptes, frais juridiques liés à la vie sociale et autres prestations de services.

Un impôt sur les sociétés de 7.559 K€ a été constaté.

Le résultat net représente un bénéfice de 14.844 K€.

### Délais de paiement

La décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2016 comparé à la situation du 31 décembre 2015 se ventile comme suit :

|                     | 31-déc.-2016   |                 |
|---------------------|----------------|-----------------|
|                     | dettes échues  | dettes à échoir |
| à moins de 30 jours | 726 264        |                 |
| de 30 à 60 jours    |                |                 |
| à plus 60 jours     |                |                 |
| <b>Total</b>        | <b>726 264</b> | <b>0</b>        |
|                     | 31-déc.-2015   |                 |
|                     | dettes échues  | dettes à échoir |
| à moins de 30 jours | 55 319         |                 |
| de 30 à 60 jours    |                |                 |
| à plus 60 jours     |                |                 |
| <b>Total</b>        | <b>55 319</b>  | <b>0</b>        |

**AXA Bank Europe SCF****Proposition d'affectation du résultat**

Le report à nouveau dans les comptes au 31 décembre 2016, avant affectation du résultat, présente un solde créditeur de 86.481,47 euros.

Le résultat net bénéficiaire pour l'exercice 2016 s'élève à 14.844.320,54 euros contre 3.287.122,58 euros pour l'exercice précédent.

Nous vous proposons de reporter à nouveau le bénéfice distribuable de 14.930.802,01 euros.

**Distribution de dividende**

En outre, il est précisé qu'il a été distribué les dividendes décrits ci-dessous au titre des trois derniers exercices clos le, le 31/12/2013, le 31/12/2014 et le 31/12/2015 :

| Exercices                  | 2013       | 2014       | 2015       |
|----------------------------|------------|------------|------------|
| Nombres d'actions          | 11 109 520 | 11 109 520 | 11 109 520 |
| Dividendes nets            | 0,42       | 0,25       | 0,28       |
| Avoir fiscal               | Néant      | Néant      | Néant      |
| Dividendes avec abattement | Néant      | Néant      | Néant      |
| Dividendes sans abattement | Néant      | Néant      | Néant      |
| Revenu global              | Néant      | Néant      | Néant      |

**Activité en matière de recherche et développement**

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

**Filiales et participations**

Conformément à l'article L.513-2 IV du Code monétaire et financier, AXA Bank Europe SCF ne détient aucune participation.

**Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun évènement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 31 décembre 2016, n'est intervenu entre la date de clôture et le 28 février 2017, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes. Monsieur Geert Van de Walle a renoncé à son mandat d'administrateur et de directeur général de la Société à effet du 16 mars 2017.

**Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir**

En 2017, AXA Bank Europe SCF a pour objectif de poursuivre son programme d'émission. Sur l'année, il est prévu une émission nette de 750.000 K€.

Sur base du programme initial de 5.000.000 K€, à fin décembre 2016, l'enveloppe disponible est donc de 850.000 K€ vu que les émissions cumulées atteignent 4.150.000 K€, €. Le programme initial permet d'absorber cette prévision.

Toutefois, pour des raisons techniques et temporaires, il est prévu que les émissions cumulées atteignent 5.900.000 K€ au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017. Vu la croissance attendue pour les années suivantes, le Conseil a décidé, dans un premier temps, d'augmenter la taille du programme à 9.000.000 K€.

AXA Bank Europe SCF bénéficie actuellement d'une exception qui lui permet de ne pas respecter la limite de 10% de RMBS mentionnée au titre II de l'article R513-3 du Code monétaire et financier. Il est prévu que cette exception cesse d'exister après le 31 décembre 2017 et par conséquent, tel que requis par l'Article 2 du



## *AXA Bank Europe SCF*

Décret N° 2014-526 du 23 mai 2014 relatif au régime prudentiel des sociétés de crédit foncier et des sociétés de financement de l'habitat, la Société a soumis un plan décrivant la manière par laquelle elle se conformera à l'Article R.513-3, IV du Code monétaire et financier avant la fin de l'Exception.

Le vote de la loi « Sapin II » (déjà mentionnée ci-dessus) permet de mettre en œuvre le plan de la Société, qui vise à remplacer les RMBS émis par Royal Street qu'elle détient actuellement par des prêts octroyés par la Société à des entités du groupe AXA ou d'autres véhicules assortis de prêts garantis éligibles qui pourraient être nantis au bénéfice de la Société.

### **Ratios prudentiels**

#### *Ratio de couverture*

En sa qualité de société de crédit foncier, AXA Bank Europe SCF est tenue de respecter des ratios prudentiels spécifiques rendant compte du niveau de sécurité de ses émissions privilégiées. Ces éléments sont validés quatre fois par an par le Contrôleur spécifique (FIDES) et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution («ACPR»).

AXA Bank Europe SCF est tenue de mesurer le ratio de couverture qui correspond au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées. Il doit être en permanence supérieur à 105%, conformément à l'article R513-8 du Code Monétaire et Financier créé par le Décret n°2011-205 du 23 février 2011 – art I et modifié par le Décret n° 2014-526 du 23 mai 2014 –art.I. La pondération a pour effet de limiter la prise en compte de certains actifs ne présentant pas le meilleur niveau de sécurité. De même sont déduits de l'actif, d'une part, le montant des titres ou prêts mobilisés auprès de la BCE ou mis en pension auprès d'établissements de crédit et, d'autre part, la partie des prêts dont la quotité de financement dépasse le seuil réglementaire les rendant éligibles au financement par dette privilégiée.

Au 31 décembre 2016, les actifs retenus en couverture s'élèvent 4.843.927 K€; compte tenu d'un encours de dettes privilégiées de 4.261.868 K€ le ratio de couverture s'établit à 113,66%. Comparé au 31 décembre 2015, ce ratio est en baisse de 3,6%. Cette baisse résulte du choix du management de la société et est traduite par les opérations du 1<sup>er</sup> semestre décrites ci-dessus.

La Société vérifie également le respect de différentes limites de détention applicables à certains actifs. Notamment au 31 décembre 2016 :

- le montant des prêts cautionnés est égal à 450.500 K€, en dessous de la limite légale de 35% du bilan ;
- les billets hypothécaires représentent 9% du bilan, soit inférieur à la limite légale de 10% du bilan;
- les valeurs de remplacement ont un encours égal à 0, 79% du nominal des ressources privilégiées, soit inférieur à la limite légale de 15% du montant nominal des obligations foncières et autres ressources privilégiées.

#### *Autres ratios prudentiels*

Par ailleurs, AXA Bank Europe SCF a présenté durant l'année 2016 des ratios d'observation de liquidité largement supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire.

### **Gestion des risques**

La Gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF intervient dans le cadre des exigences de la CRD IV qui requiert que les banques disposent d'un cadre d'appétit aux risques et d'un processus d'adéquation de leurs capitaux à ces risques (ICAAP). La gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF est sous-traitée au département de gestion des risques d'AXA Bank Europe et vise à protéger AXA Bank Europe SCF en matière de solvabilité, de liquidité, de risques de marché, de risques de crédit et de risques opérationnels. Ces objectifs, ainsi que les processus de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF sont décrits dans une charte de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF.

## AXA Bank Europe SCF

Cette gestion des risques se base sur une cartographie des risques d'AXA Bank Europe SCF qui est aussi intégrée dans la charte de gestion des risques précitée. Enumérant les grandes catégories de risques applicables aux banques, cette cartographie des risques d'AXA Bank Europe SCF énumère les risques qui sont significatifs dans le cadre de ses activités et ses objectifs et les distingue ainsi de ceux qui ne le sont pas ou qui ne s'appliquent pas à ses activités.

La cartographie des risques d'AXA Bank Europe SCF opère aussi une distinction entre les risques qui sont atténués par des processus de gestion des risques ainsi que par du capital et/ou des limites quantifiées d'appétit aux risques, de ceux qui ne sont atténués uniquement que par des processus de gestion des risques. L'appétit aux risques est revu et validé au moins annuellement par le comité d'audit et des risques.

Enfin, la charte de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF détaille la gouvernance, l'ensemble des mesures prises pour gérer les risques d'AXA Bank Europe SCF, les limites en place ainsi que les processus de reporting et d'alerte en cas de dépassement de celles-ci. Aucun dépassement de limite n'a été observé à fin 2016. Un nouveau cadre a été défini lors du Conseil du 13 décembre 2016 et sera applicable pour l'exercice 2017.

### **Opérations de couverture du risque de taux**

AXA Bank Europe SCF détient à l'actif de son bilan des RMBS sur lesquels elle perçoit un taux variable de type maximum (0, Euribor 3 mois) augmenté d'une marge ainsi qu'un Billet à Ordre Hypothécaire sur lequel elle perçoit un taux fixe de 0,91%. Au passif, AXA Bank Europe SCF émet des obligations foncières, «covered bonds», qui payent un taux fixe ou un taux variable de type Euribor majorée d'un spread.

Quand nécessaire, des swaps de taux d'intérêt ont été conclus dans lesquels AXA Bank Europe SCF reçoit du taux fixe égal au taux de la série d'obligations foncières ainsi couverte et paye un taux variable de type Euribor 3 mois augmenté d'une marge. Ces instruments de couverture ont été contractés au moment de l'émission des obligations foncières à taux fixe. Le notionnel et la maturité du contrat de swap pour une série d'obligations foncières déterminée sont alignés aux caractéristiques des obligations foncières.

### **Analyse du risque de liquidité et de taux**

L'actif d'AXA Bank Europe SCF bénéficie de revenus des RMBS indexés sur l'Euribor 3 mois (avec un floor de 0%) majoré d'un spread de 125 points de base pour les notes séniors du RMBS de 1.500.000 K€ (RS-2) et d'un spread de 143 points de base pour celles du RMBS de 2.712.500 K€ (RS-3). Les RMBS ne s'amortissent pas avant la date de l'optional redemption call en date de novembre 2017 pour RS-2 et d'octobre 2017 pour RS-3. Tout remboursement anticipé ou amortissement de capital de prêt hypothécaire au sein du RMBS est remplacé à la fin du mois par un autre prêt afin de préserver le volume total des prêts garantissant les RMBS.

L'essentiel du passif est constitué d'obligations foncières à taux fixe. En tenant compte des swaps qui transforment les coûts fixes de celles-ci en coûts variables indexés sur l'Euribor 3 mois, le coût du passif s'élève à l'Euribor 3 mois majoré d'un spread moyen de 83 points de base; soit nettement en-dessous du rendement de l'actif. Il est à noter aussi que:

- le coût des émissions d'obligations foncières à taux variable d'AXA Bank Europe SCF est assorti d'un floor à zéro pourcent.
- le programme de Covered Bond 9, émis en novembre 2014, pour 400.000 K€ est adossé à un billet à ordre hypothécaire de 450.000 K€ à taux fixe. Un prêt d'AXA Bank Europe pour 50.000 K€ comble la différence en besoin de financement du billet à ordre hypothécaire. Cette structure est caractérisée par un ensemble de contrats à taux fixes qui, par nature, ne comporte pas de risque de taux.

De par la nature des actifs et passifs décrits ci-dessus, AXA Bank Europe SCF n'est exposée qu'à un risque de taux limité.

## *AXA Bank Europe SCF*

Une déclaration d'appétit valable pour l'exercice 2017 a été validée par le Conseil du 13 décembre 2016. Cette nouvelle déclaration est plus complète et précise que celle qui a prévalu en 2016. Elle comporte une formalisation de son appétit limité à 10% des fonds propres pour le risque de taux d'intérêt et définit, pour le risque de liquidité, des contraintes plus sévères que les contraintes réglementaires.

### **Analyse du portefeuille de crédits sur le périmètre belge**

AXA Bank Europe SCF a souscrit à l'intégralité des tranches seniors des RMBS émises par le second et le troisième compartiment de Royal-Street, respectivement RS-2 (1.500.000 K€) et RS-3 (2.712.500 K€).

Les prêts hypothécaires sélectionnés pour RS-2 et RS-3 ont été choisis afin d'être conformes aux dispositions légales prévues pour un refinancement par obligations foncières. Ils ont également été sélectionnés sur base de critères financiers stricts afin de garantir au mieux la pérennité de la structure financière.

#### Royal Street 2 (RS-2).

La quotité de financement des crédits par obligations foncières est d'environ 94% à fin décembre 2016, soit un ratio supérieur aux 90% prévus par le Code Monétaire et Financier.

Depuis sa création en novembre 2010, la performance des crédits de RS-2 reste bonne. En situation fin décembre 2016 (situation du dernier rapport investisseurs sur le site web de la SIC Royal Street), sur une population de 26.609 crédits:

- 89,7% des crédits n'ont pas de retard de paiement et 97,3% des crédits ont moins de 30 jours de retard de paiement,
- 215 crédits ont actuellement plus de 90 jours de retard parmi lesquels 153 sont en processus de recouvrement et 58 sont traités en remédiation.

Pour les transactions RS2 et RS3, un crédit est considéré en défaut dès qu'il accuse plus de 180 jours de retard de paiement (même s'il n'est pas encore en recouvrement non amiable) ou s'il arrive en phase de recouvrement non amiable (sans avoir 180 jours de retard). Pour RS2, 400 crédits sont tombés en défaut depuis le début de la transaction dont 90 en 2016.

Parmi ces crédits en défaut, 177 sont tombés en phase de recouvrement non amiable et affichent un taux de récupération moyen actuel de 67,8% en hausse par rapport au dernier rapport. Les 223 autres prêts n'ont pas encore été dénoncés et les récupérations se font dès lors uniquement via les paiements mensuels effectués par les débiteurs. Le taux de recouvrement sur l'ensemble de la population en défaut est de 60,3%.

Les statistiques des crédits sous-jacents sont également conformes aux limites imposées sur le portefeuille, avec notamment une «Current Loan to Current Value» moyenne de 54,3% (inférieure à la limite de 60%) et un ratio moyen charge/revenu de 36,4% (inférieur à la limite de 42%).

Les rechargements mensuels sont évalués à 800 Mio € entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016. Ce montant élevé est directement imputable aux hauts taux de prépaiement relatifs au marché du crédit hypothécaire belge durant cette période et lié à un contexte de taux de marché historiquement bas.

#### Royal Street 3 (RS-3.)

La quotité de financement des crédits par obligations foncières est d'environ 94% à fin décembre 2016, soit un ratio supérieur aux 90,0% prévus par le Code Monétaire et Financier.

Depuis sa création en décembre 2011, la performance des crédits de RS-3 reste bonne. En situation fin décembre 2016, la transaction comptait 44.464 crédits en portefeuille

- 90,0% des crédits n'ont pas de retard de paiement et 97,4% des crédits ont moins d'un mois de retard de paiement.

## AXA Bank Europe SCF

- 302 crédits ont plus de 90 jours de retard; parmi lesquels 204 sont en processus de recouvrement et 92 sont traités en remédiation.
- Suivant le principe de défaut identique à RS-2, 470 crédits sont tombés en défaut depuis le début de la transaction. Parmi ceux tombés en défaut avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 179 sont tombés en phase de recouvrement et 64,6% du nominal ont déjà été récupérés. Les autres prêts n'ont pas encore été dénoncés. L'écart entre le taux de recouvrement non amiable de RS-2 et de RS-3 s'explique par le temps passé en phase de recouvrement. Le taux de recouvrement sur l'ensemble de la population en défaut est de 63,1%.  
En 2016, 126 nouveaux crédits sont tombés en défaut.

Les statistiques de crédit sont également conformes aux limites imposées sur le portefeuille, avec notamment une «Current Loan to Current Value» moyenne de 54,7% (inférieure à la limite de 60%) et un ratio moyen charge/revenu de 35,4% (inférieur à la limite de 42%).

Les rechargements mensuels sont évalués à 1.269 Mio € entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2016.

Pour les 2 RMBS, des statistiques plus détaillées sont reprises dans les rapports trimestriels publiés par Royal-Street et disponibles sur le site internet: <https://www.axabank.be/fr/a-propos-axa-banque/investor-relations-and-financial-information/royal-street>.

### **Analyse du portefeuille de crédit sur le périmètre français**

AXA Bank Europe SCF a souscrit par ailleurs en novembre 2014 à un billet à ordre hypothécaire émis par AXA Banque France pour un montant de 450.000 K€ pour une durée de 5 ans.

La bonne performance du portefeuille sous-jacent est garantie par le fait que les créances en défaut sont contractuellement éliminées du portefeuille mobilisé et remplacées par des créances performantes.

### **Analyse du risque de concentration**

Sur le plan économique, en raison de la nature granulaire des expositions sous-jacentes aux RMBS et au billet à ordre à l'actif de la Société, AXA Bank Europe SCF n'est pas exposée au risque de concentration sur les émetteurs de ceux-ci (Royal Street et AXA Banque France respectivement). Sur le plan réglementaire, l'exposition sur les RMBS est bien exonérée à 100% mais l'exposition sur le billet à ordre ne l'est qu'à concurrence de 90% (conformément à l'article 2.4. de l'arrêté du 23/12/2013). L'exposition résiduelle de 10% sur le billet à ordre (45.000 K€) est toutefois nettement inférieure au capital de la SCF (111.095 K€).

L'exposition provenant des swaps conclus entre AXA Bank Europe SCF et BNP Paribas est désormais totalement couverte par une garantie en cash (hormis les légers écarts pouvant subsister en raison du délai entre la valorisation du swap et le versement du cash), la SCF n'est donc pas exposée au risque de concentration sur BNP Paribas. Suite à l'amendement du contrat de collatéral avec BNP, AXA Bank Europe SCF a donné mainlevée complète du gage le 4 avril 2016.

L'exposition de la Société sur sa maison-mère n'est pas soumise à la réglementation relative au risque de concentration.

### **Conseil d'administration**

Sur proposition du Conseil d'administration du 31 mars 2016, l'Assemblée générale mixte d'AXA Bank Europe SCF du 20 mai 2016 a décidé de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Emmanuel Vercoustre, de Madame Françoise Gilles, de Madame Marie-Cécile Plessix et de Monsieur Geert Van de Walle jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

## *AXA Bank Europe SCF*

Le Conseil d'administration est composé de cinq membres personnes physiques et d'une personne morale, tous liés au Groupe AXA. Au 31 décembre 2016, AXA Bank Europe SCF dispose de deux dirigeants responsables, Mr Geert Van De Walle, Directeur Général, et Mr Emmanuel Ramé, Directeur Général Délégué, qui siègent au Conseil d'administration. En sus des deux dirigeants responsables, le Conseil est composé de Mr Emmanuel Vercoustre (Président du Conseil), Mme Françoise Gilles, Mme Marie-Cécile Plessix et d'AXA SA (représentée par Monsieur Nicolas Benhamou-Rondeau). En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et peuvent être renouvelés à tout moment.

Le Conseil d'administration est assisté d'un Comité des risques et d'audit qui à partir du 1<sup>er</sup> avril 2016 est sous la présidence de Madame Marie-Cécile Plessix. Les dirigeants responsables sont assistés par un Comité des engagements et par un Comité de gestion pour la prise de décisions relatives à la gestion de l'actif et du passif de la Société, étant entendu que les dirigeants responsables conservent l'entière responsabilité des décisions prises.

Les administrateurs, le président du Conseil d'administration et le directeur général ainsi que le directeur général délégué ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs mandats respectifs. Toutefois, le président du conseil, le directeur général ainsi que le directeur général délégué ont droit, sur justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'intérêt de la Société. En outre, il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration, le président du Conseil, le directeur général ainsi que le directeur général délégué, s'ils cessent leurs fonctions.

### **Délégation en matière d'augmentation de capital**

L'Assemblée générale mixte du 20 mai 2016 a renouvelé les délégations conférées par l'Assemblée générale du 13 mai 2014 au Conseil d'administration pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes - à hauteur de 40 M€ et pour une durée de 26 mois à compter du 20 mai 2016. Ces délégations n'ont pas été utilisées à ce jour et devront le cas échéant être renouvelées à l'occasion de l'assemblée générale de 2018.

### **Jetons de présence**

Lors de l'Assemblée générale du 20 mai 2016, la résolution de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration a été adoptée.

### **Conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce**

Les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce sont relatées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

### **Conventions visées à l'article L225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce**

Les conventions visées à l'article L. 225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce sont mentionnées en Annexe 4 du présent rapport.

### **Informations sociales, environnementales et sociétales**

AXA Bank Europe SCF est soumise à la loi Grenelle II qui requiert de publier et de faire vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales sur les 42 thématiques définies par la loi. La gestion d'AXA Bank Europe SCF a été intégralement confiée aux services d'AXA Bank Europe et d'AXA Banque France dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture des services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion. Ainsi, AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres et s'appuie sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Europe et sur le personnel d'AXA Banque.

*AXA Bank Europe SCF*

AXA Bank Europe SCF ne dispose pas de locaux ni de moyens en propre. Ceci implique que les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux sont entièrement sous le contrôle du Groupe AXA et sont présentés dans son propre rapport de gestion. Aucune information n'est présente dans le rapport de gestion d'AXA Bank Europe SCF.

La stratégie de responsabilité d'entreprise du groupe AXA s'articule autour de la responsabilité au travail, la responsabilité dans la relation avec ses clients et dans ses produits, la responsabilité dans son modèle de gouvernance, la responsabilité dans le choix et dans les relations avec ses fournisseurs, la responsabilité vis-à-vis de son empreinte environnementale et la responsabilité envers la société civile. Les informations sociales, environnementales et sociétales pour le groupe AXA sont disponibles dans son Document de référence 2016 sur le site [www.axa.com](http://www.axa.com).

*AXA Bank Europe SCF*

**Annexes**

Au présent rapport sont joints les documents suivants :

- Annexe 1 : le tableau faisant apparaître les résultats de la Société depuis sa constitution, conformément à l'article R.225-102-1 du code de commerce.
- Annexe 2 : le tableau indiquant la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux.
- Annexe 3 : le tableau indiquant l'ensemble des délégations en matière d'augmentation de capital.
- Annexe 4 : liste des conventions visées à l'article L. 225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce.

## Annexe 1

**Tableau faisant apparaître les résultats de la Société depuis sa constitution  
Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce**

| Nature des indications (en milliers d'euros)                                                            | 31/12/2012 | 31/12/2013 | 31/12/2014 | 31/12/2015 | 31/12/2016 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>I. Capital en fin d'exercice</b>                                                                     |            |            |            |            |            |
| Capital social                                                                                          | 111 095    | 111 095    | 111 095    | 111 095    | 111 095    |
| Nombre d'actions émises                                                                                 | 11 109 520 | 11 109 520 | 11 109 520 | 11 109 520 | 11 109 520 |
| Nombre d'obligations convertibles en actions                                                            |            |            |            |            |            |
| <b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>                                                        |            |            |            |            |            |
| Chiffre d'affaires hors taxes                                                                           | 141 255    | 140 189    | 145 406    | 139 473    | 127 955    |
| Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions         | 5 240      | 7 612      | 4 861      | 5 497      | 22 408     |
| Impôt sur les bénéfices                                                                                 | (1 387)    | (2 702)    | (1 832)    | (2 159)    | (7 559)    |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice                                                   | -          | -          | -          | -          | -          |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions         | 3 788      | 4 852      | 2 972      | 3 287      | 14 844     |
| Montant des bénéfices distribués                                                                        | 3 332      | 4 665      | 2 777      | 3 111      |            |
| <b>III. Résultats par action</b>                                                                        |            |            |            |            |            |
| Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions | 0,35       | 0,44       | 0,27       | 0,30       | 1,34       |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions         | 0,34       | 0,44       | 0,27       | 0,30       | 1,34       |
| Dividende attribué à chaque action*                                                                     | 0,30       | 0,42       | 0,25       | 0,28       |            |
| <b>IV. Personnel</b>                                                                                    |            |            |            |            |            |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice                                                 | -          | -          | -          | -          | -          |
| Montant de la masse salariale de l'exercice                                                             | -          | -          | -          | -          | -          |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (S.S., oeuvres sociales)        | -          | -          | -          | -          | -          |



## Annexe 2

**Tableau indiquant la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux  
(sur les territoires français et étranger)**

**Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires au 31 décembre 2016**

| <b>Emmanuel Vercoustre</b>                          |                                                                                                                                                                                                   |                           |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Fonctions et mandats</b>                         | <b>au sein du Groupe AXA</b>                                                                                                                                                                      | <b>hors du Groupe AXA</b> |
| Président du conseil d'administration               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• AXA Bank Europe SCF</li> </ul>                                                                                                                           |                           |
| Administrateur ou membre du conseil de surveillance | <ul style="list-style-type: none"> <li>• AXA Bank Europe SCF</li> <li>• AXA Bank Europe</li> <li>• AXA Banque (représentant d'AXA Bank Europe)</li> <li>• AXA Life Invest Services Ltd</li> </ul> |                           |
| Membre du comité de direction                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• AXA Bank Europe</li> </ul>                                                                                                                               |                           |

| <b>Emmanuel Ramé</b>                        |                                                                         |                                                                         |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fonctions et mandats</b>                 | <b>au sein du Groupe AXA</b>                                            | <b>hors du Groupe AXA</b>                                               |
| Administrateur                              |                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Monte Paschi Banque</li> </ul> |
| Directeur général délégué et administrateur | <ul style="list-style-type: none"> <li>• AXA Bank Europe SCF</li> </ul> |                                                                         |
| Membre du directoire                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• AXA Banque</li> </ul>          |                                                                         |

*AXA Bank Europe SCF*

| <b>Geert Van de Walle</b>                        |                                                                                                                                                   |                           |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Fonctions et mandats</b>                      | <b>au sein du Groupe AXA</b>                                                                                                                      | <b>hors du Groupe AXA</b> |
| Directeur général et administrateur              | <ul style="list-style-type: none"> <li>AXA Bank Europe SCF</li> </ul>                                                                             |                           |
| Administrateur<br><br>Administrateur / Directeur | <ul style="list-style-type: none"> <li>AXA Belgium Fund Sicav</li> <li>AXA Open Fund Management</li> <li>AXA Belgium Finance (NL) B.V.</li> </ul> |                           |

| <b>Marie-Cécile Plessix</b>                   |                                                                                                                    |                           |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Fonctions et mandats</b>                   | <b>au sein du Groupe AXA</b>                                                                                       | <b>hors du Groupe AXA</b> |
| Président du directoire<br><br>Administrateur | <ul style="list-style-type: none"> <li>AXA Banque</li> <li>AXA Bank Europe</li> <li>AXA Bank Europe SCF</li> </ul> |                           |
| Directeur Général<br><br>Président            | <ul style="list-style-type: none"> <li>AXA Banque Financement</li> <li>Société Immobilière Carnot 203</li> </ul>   |                           |

| <b>Françoise Gilles</b>       |                                                                                                |                           |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Fonctions et mandats</b>   | <b>au sein du Groupe AXA</b>                                                                   | <b>hors du Groupe AXA</b> |
| Administrateur                | <ul style="list-style-type: none"> <li>AXA Bank Europe SCF</li> <li>AXA Bank Europe</li> </ul> |                           |
| Membre du Comité de direction | <ul style="list-style-type: none"> <li>AXA Bank Europe</li> </ul>                              |                           |

*AXA Bank Europe SCF*

| <b>AXA SA / Nicolas Benhamou-Rondeau</b> |                                                                             |                           |
|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Fonctions et mandats</b>              | <b>au sein du Groupe AXA</b>                                                | <b>hors du Groupe AXA</b> |
| Administrateur unique                    | <ul style="list-style-type: none"><li>• GIE AXA Trésorerie Europe</li></ul> |                           |

## Annexe 3

Tableau indiquant l'ensemble des délégations en matière d'augmentation de capital

| TYPE DE DELEGATION                                                                                                                                                             | DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE | CONTENU DE LA DELEGATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | PLAFOND (VALEUR NOMINALE) | DELEGATION EN COURS DE VALIDITE OU UTILISEE                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Augmentation de capital ( <i>maintien du DPS</i> )                                                                                                                             | AGM 20 mai 2016              | Délégation au Conseil d'administration des pouvoirs nécessaires en vue d'augmenter le capital social de la Société immédiatement par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription.                                                                                                                                                                                                 | 40.000.000 euros          | La délégation conférée par l'AGM du 20 mai 2016 a une durée de 26 mois.             |
| Augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes | AGM 20 mai 2016              | Délégation au Conseil d'administration des pouvoirs nécessaires en vue d'augmenter le capital par incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions ordinaires gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi de ces deux procédés. | 40.000.000 euros          | Cette délégation a été conférée pour une durée de 26 mois à compter du 20 mai 2016. |

#### Annexe 4

**Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.**

NEANT

**AXA Bank Europe SCF**

**Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné  
organisme tiers indépendant, sur les informations sociales,  
environnementales et sociétales figurant dans le rapport de  
gestion**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**



**Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société AXA Bank Europe SCF, désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

**Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »).

**Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

**Responsabilité du commissaire aux comptes**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

<sup>1</sup> Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1565758 59, Fax: +33 (0)156 5758 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social: 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux: Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

AXA Bank Europe SCF

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Page 3

## Attestation de présence des Informations RSE et Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Comme mentionné dans le rapport de gestion, compte tenu des spécificités de l'organisation de la société AXA Bank Europe SCF, celle-ci n'est pas en mesure de produire les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En conséquence :

- nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce;
- nous avons apprécié la pertinence des explications relatives à l'absence totale des Informations RSE.

### Conclusion

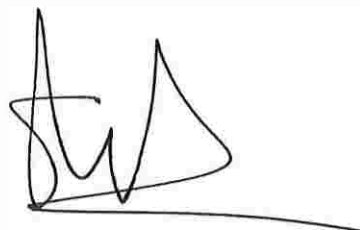
Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les explications fournies sur l'absence des Informations RSE.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2017

L'un des commissaires aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Clavié  
Associé



Sylvain Lambert  
Associé du département Développement Durable



*AXA Bank Europe SCF*

## **COMPTES SOCIAUX 2016**

## AXA Bank Europe SCF

## Bilan

| Actif ( en milliers d'euros)                         | 31/12/2016       | 31/12/2015       |
|------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Caisse, Banques Centrales,,,,                        | -                | -                |
| Effets publics et valeurs assimilées                 | -                | -                |
| Créances sur les établissements de crédit            | 119 350          | 145 922          |
| . A vue                                              | 109 350          | 145 922          |
| . A terme                                            | 9 999            | -                |
| Créances sur la clientèle                            | -                | -                |
| . Créances commerciales                              | -                | -                |
| . Autres concours à la clientèle                     | -                | -                |
| . Comptes ordinaires débiteurs                       | -                | -                |
| Obligations et autres titres à revenu fixe           | 4 673 192        | 4 673 188        |
| Actions et autres titres à revenu variable           | -                | -                |
| Prêts Subordonnés                                    | -                | -                |
| Participations et autres titres détenus à long terme | -                | 8                |
| Parts dans les entreprises liées                     | -                | -                |
| Crédit-bail et location avec option d'achat          | -                | -                |
| Location simple                                      | -                | -                |
| Immobilisations incorporelles                        | 15               | 8                |
| Immobilisations corporelles                          | -                | -                |
| Capital souscrit non versé                           | -                | -                |
| Actions propres                                      | -                | -                |
| Comptes de négociation et de règlement               | -                | -                |
| Autres actifs                                        | 223              | 140              |
| Comptes de régularisation                            | 35 224           | 40 390           |
|                                                      | -                | 0                |
| <b>Total de l'Actif</b>                              | <b>4 828 003</b> | <b>4 859 656</b> |

| Passif (en milliers d'euros)                    | 31/12/2016       | 31/12/2015       |
|-------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Banques Centrales, CCP.....                     | -                | -                |
| Dettes envers les établissements de crédit      | 429 491          | 671 811          |
| . A vue                                         | -                | -                |
| . A terme                                       | 429 491          | 671 811          |
| Comptes créditeurs de la clientèle              | -                | -                |
| Dettes représentées par un titre                | 4 175 297        | 3 937 134        |
| . Obligations                                   | 4 175 297        | 3 937 134        |
| . Autres dettes                                 | -                | -                |
| Autres passifs                                  | 93 110           | 131 155          |
| Comptes de régularisation                       | 3 336            | 4 522            |
| Comptes de négociation et de règlement          | -                | -                |
| Provisions pour risques et charges              | -                | -                |
| Dettes subordonnées                             | -                | -                |
| Fonds pour risques bancaires généraux           | -                | -                |
| Capitaux propres                                | -                | -                |
| <i>Capital souscrit</i>                         | 111 095          | 111 095          |
| <i>Primes d'émission, de fusion</i>             | -                | -                |
| <i>Réserves</i>                                 | 742              | 578              |
| <i>Report à nouveau (+/-)</i>                   | 86               | 74               |
| <i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>             | 14 844           | 3 287            |
| <i>Résultat en Instance d'affectation (+/-)</i> | -                | -                |
|                                                 | -                | -                |
| <b>Total du Passif</b>                          | <b>4 828 003</b> | <b>4 859 656</b> |

## AXA Bank Europe SCF

## Hors bilan

| Engagements donnés ( en milliers d'euros)       | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Engagements de financement</b>               |            |            |
| Engagements en faveur d'établissement de crédit | -          | -          |
| Engagements en faveur de la clientèle           | -          | -          |
| <b>Engagements de Garantie</b>                  |            |            |
| Cautions, avals et autres garanties             | -          | -          |
| Garanties d'ordre de la clientèle               | -          | -          |
| <b>Engagements sur titres</b>                   |            |            |
| Titres à recevoir                               | -          | -          |

| Engagements reçus ( en milliers d'euros)    | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Engagements de financement</b>           |            |            |
| Engagements reçus d'établissement de crédit | 728 077    | 715 968    |
| Engagements reçus de la clientèle           | -          | -          |
| <b>Engagements de Garantie</b>              |            |            |
| Cautions, avals et autres garanties         | 500 112    | 524 422    |
| Garanties reçues de la clientèle            | -          | -          |
| <b>Engagements sur titres</b>               |            |            |
| Titres à livrer                             | -          | -          |

| Engagements sur instruments financiers à terme ( en milliers d'euros) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-----------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Engagements sur instruments financiers à terme</b>                 |            |            |
| Opérations sur instruments de taux d'intérêt                          | 3 000 000  | 2 750 000  |
| Opérations sur instruments de cours de change                         | -          | -          |
| Opérations sur autres instruments                                     | -          | -          |
| <b>Autres engagements</b>                                             |            |            |
| Engagements donnés                                                    | -          | -          |
| Engagements reçus                                                     | -          | -          |
| <b>Engagements douteux</b>                                            |            |            |

## AXA Bank Europe SCF

## Compte de résultat

| (En milliers d'euros)                                                                | 31/12/2016    | 31/12/2015   |
|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|
| Intérêts et produits assimilés                                                       | 127 955       | 139 473      |
| Intérêts et charges assimilés                                                        | (97 485)      | (131 253)    |
| Revenus des titres à revenu variable                                                 | -             | -            |
| Commissions (produits)                                                               | -             | -            |
| Commissions (charges)                                                                | ( 4 375)      | -            |
| Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de négociation                      | -             | -            |
| Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de placement et assimilés           | -             | -            |
| Autres produits d'exploitation Bancaire                                              | 16            | -            |
| Autres charges d'exploitation bancaire                                               | (827)         | (655)        |
| <b>Produit net bancaire</b>                                                          | <b>25 284</b> | <b>7 565</b> |
| Charges générales d'exploitation                                                     | (2 876)       | (2 068)      |
| Dotations aux amortissements et aux provisions sur immo corporelles et incorporelles | (5)           | (51)         |
| <b>Résultat brut d'exploitation</b>                                                  | <b>22 403</b> | <b>5 446</b> |
| Coût du Risque                                                                       | -             | -            |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                                       | <b>22 403</b> | <b>5 446</b> |
| Gains ou Pertes sur actifs immobilisés                                               | -             | -            |
| <b>Résultat courant avant d'impôt</b>                                                | <b>22 403</b> | <b>5 446</b> |
| Résultat exceptionnel                                                                | -             | -            |
| Impôt sur les bénéfices                                                              | (7 559)       | ( 2 159)     |
| Dotations/Reprises de FRBG et Provisions réglementés                                 | -             | -            |
| <b>Résultat net</b>                                                                  | <b>14 844</b> | <b>3 287</b> |

## AXA Bank Europe SCF

### Note 1. Faits marquants, principes et méthodes comptables

Les sociétés de crédit foncier sont des établissements de crédit, agréés en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Les comptes individuels d'AXA Bank Europe SCF (« ABE SCF ») sont présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes Comptables (ANC) n° 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après :

- Opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société ;
- Opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt ;
- Et toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

#### Faits marquants

En 2016, AXA Bank Europe SCF a augmenté le montant de ses émissions d'obligations foncières pour un total de 250 M€ et a diminué ces emprunts à terme auprès d'AXA Bank Europe pour 240.8 M€.

Elle reçut des Titres en pension livré de la part d'AXA Bank Europe pour 10 M€.

Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2016 a décidé d'augmenter dans un premier temps le programme EMTN de 5 milliards à 9 milliards EUR. Le programme sera étendu par la suite en fonction de l'évolution des besoins.

#### Eléments de l'actif

##### Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres

d'investissement » lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement, jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont enregistrés à leur date d'acquisition pour leur prix d'acquisition, (frais exclus ou inclus sur option, possibilité d'amortissement suivant la méthode TIE : taux d'intérêt effectif) et intérêts courus exclus.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres RMBS sont issus du véhicule de titrisation d'AXA Banque Europe, Royal Street SA, une société d'investissement en créances institutionnelles de droit belge de certains crédits hypothécaires belges d'ABE.

##### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement, selon le mode linéaire, d'une durée de 5 ans pour les frais d'établissement et d'une durée de 1 an pour les logiciels et licences.

##### Comptes de régularisation

## AXA Bank Europe SCF

Les primes d'émission, les primes de remboursement des obligations foncières ont un caractère de complément de rémunération et sont amorties selon la méthode du TIE sur la durée de vie des titres concernés. Les frais liés à l'émission sont amortis suivant la même méthode. Remarque : si la prime d'émission est supérieure à 10 % du montant de l'émission, fiscalement c'est un amortissement actuariel qui est requis et comptablement il est admis de pouvoir amortir la prime suivant le même principe.

Le net des produits à recevoir et des charges à payer sur swap est aussi comptabilisé en comptes de régularisation.

### Eléments du passif

#### Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

#### Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support. Pour financer son activité AXA Bank Europe SCF a émis des obligations foncières. Les obligations foncières émises ont fait l'objet d'une notation par deux agences de notation (Moody's et Fitch).

Les émissions sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

#### Instruments financiers à terme de taux

ABE SCF constate à l'actif de son bilan des RMBS sur lesquelles elle perçoit un taux variable de type Euribor3 mois + marge. Au passif, ABE SCF émet des obligations foncières, « covered bonds » qui :

- servent un taux fixe, elles sont alors couvertes par un swap de taux d'intérêt dans lequel ABE SCF reçoit du taux fixe et verse un taux variable de type Euribor 3 mois plus une marge fixe. Le notionnel du contrat de swap pour une série d'obligations

foncières déterminée sera égal au notionnel de cette série d'obligations foncières jusqu'à leur maturité. Comptablement, ces swaps de taux sont des Dérivés de couverture.

- servent un taux variable de type Euribor 3 mois plus une marge fixe.

#### Impôts sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme (hors plus-values sur les sociétés à prépondérance immobilière) sont exonérées depuis le 1er janvier 2007, sous réserve de l'application d'une quote-part de frais et charges. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. AXA Bank Europe SCF a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune de ces périodes.

Les loi de finances rectificative de 2011 et 2013 ont institué une contribution exceptionnelle de 5% sur l'impôt dû au titre de 2011 et 2012 et de 10,7% sur ceux clos entre le 31/12/2013 et 31/12/2015. Cette contribution est applicable aux sociétés ayant un chiffres d'affaires supérieur à 250M€, AXA Banque Europe SCF n'est donc pas concernée.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

#### Engagements sociaux

AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres. Dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture de services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion, AXA Bank Europe SCF s'appuie, sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Europe et sur le personnel d'AXA Banque.

## AXA Bank Europe SCF

**Note 2. Effets publics et assimilées : NEANT**

**Note 3. Caisses, banques centrales : NEANT**

**Note 4. Créances sur les établissements de crédit**

| (en milliers d'euros)              | 31/12/2016     | 31/12/2015     |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>A vue</b>                       | <b>109 350</b> | <b>145 922</b> |
| Comptes ordinaires Débiteurs       | 109 350        | 145 922        |
| Créances rattachées                | -              | -              |
| <b>A terme</b>                     | <b>9 999</b>   | <b>-</b>       |
| Prêts JJ                           | -              | -              |
| Comptes et prêts                   | -              | -              |
| Titres reçus en pension livrée     | 10 000         | -              |
| Dettes rattachées sur titres reçus | - 1            | -              |
| Créances rattachées                | -              | -              |
| <b>Total</b>                       | <b>119 350</b> | <b>145 922</b> |

**Note 5. Créances sur la clientèle : NEANT**

**Note 6. Obligations et autres titres à revenu fixe**

Note 6.1. Portefeuille titres

| (en milliers d'euros)                          | Titres de transaction | Titres de placement | Titres d'investissement | Titres de participation et activité de portefeuille | 31/12/2016       | 31/12/2015       |
|------------------------------------------------|-----------------------|---------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Obligations et autres titres à revenu fixe (1) |                       |                     | 4 662 500               |                                                     | 4 662 500        | 4 662 500        |
| Actions et autres titres à revenu variable     |                       |                     |                         |                                                     |                  |                  |
| Participations et activité de portefeuille     |                       |                     |                         |                                                     |                  |                  |
| Créances rattachées                            |                       |                     | 10 692                  |                                                     | 10 692           | 10 688           |
| <b>Total portefeuille titres</b>               |                       |                     | <b>4 673 192</b>        |                                                     | <b>4 673 192</b> | <b>4 673 188</b> |

Note 6.2. Ventilation des titres

| (en milliers d'euros)                               | Cotés Valeur brute | Non cotés Valeur brute | Valeur brute comptable | Dépréciations | Valeur nette comptable | Prix de remboursement | Valeur de marché | +/- Value       | Emis en France Valeur nette | Emis à l'étranger Valeur nette | Emis par des organismes publics | Emis par d'autres émetteurs |
|-----------------------------------------------------|--------------------|------------------------|------------------------|---------------|------------------------|-----------------------|------------------|-----------------|-----------------------------|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| <b>Titres de placement :</b>                        |                    |                        |                        |               |                        |                       |                  |                 |                             |                                |                                 |                             |
| OPCVM de capitalisation                             | -                  |                        | -                      |               | -                      |                       |                  |                 |                             |                                |                                 |                             |
| OPCVM de distribution                               | -                  |                        | -                      |               | -                      |                       |                  |                 |                             |                                |                                 |                             |
| Titres de créances négociables                      | -                  |                        | -                      |               | -                      |                       |                  |                 |                             |                                |                                 |                             |
| Autres titres                                       | -                  |                        | -                      |               | -                      |                       |                  |                 |                             |                                |                                 |                             |
| Créances rattachées                                 | -                  |                        | -                      |               | -                      |                       |                  |                 |                             |                                |                                 |                             |
| <b>Titres d'investissement :</b>                    | <b>4 673 192</b>   |                        | <b>4 673 192</b>       |               | <b>4 673 192</b>       | <b>4 673 192</b>      | <b>4 662 691</b> | <b>- 10 501</b> | <b>450 501</b>              | <b>4 222 691</b>               |                                 | <b>4 673 192</b>            |
| Obligations                                         | 4 662 500          |                        | 4 662 500              |               | 4 662 500              | 4 662 500             | 4 651 999        | - 10 501        | 450 000                     | 4 212 500                      |                                 | 4 662 500                   |
| Créances rattachées                                 | 10 692             |                        | 10 692                 |               | 10 692                 | 10 692                | 10 692           |                 | 501                         | 10 191                         |                                 | 10 692                      |
| <b>Participations et activité de portefeuille :</b> |                    |                        |                        |               |                        |                       |                  |                 |                             |                                |                                 |                             |
| Titres de participation                             | -                  |                        | -                      |               | -                      |                       |                  |                 |                             |                                |                                 |                             |
| Créances rattachées                                 | -                  |                        | -                      |               | -                      |                       |                  |                 |                             |                                |                                 |                             |
| <b>Total</b>                                        | <b>4 673 192</b>   |                        | <b>4 673 192</b>       |               | <b>4 673 192</b>       | <b>4 673 192</b>      | <b>4 662 691</b> | <b>- 10 501</b> | <b>450 501</b>              | <b>4 222 691</b>               |                                 | <b>4 673 192</b>            |

## AXA Bank Europe SCF

Note 6.3. Obligations et autres titres à revenu fixe ventilés par échéance (valeur nette comptable)

| (en milliers d'euros)          | Échéance<br>< 3 mois | Échéance de<br>3 mois à 1 an | Échéance de<br>1 à 5 ans | Échéance de<br>plus de 5 ans | Créances et<br>dettes<br>rattachées | 31/12/2016       | 31/12/2015       |
|--------------------------------|----------------------|------------------------------|--------------------------|------------------------------|-------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Titres de placement :</b>   |                      |                              |                          |                              |                                     |                  |                  |
| Autres titres                  |                      |                              |                          |                              |                                     |                  |                  |
| <b>Titres d'investissement</b> |                      |                              | <b>450 000</b>           | <b>4 212 500</b>             | <b>10 692</b>                       | <b>4 673 192</b> | <b>4 673 188</b> |
| Obligations                    | 0                    | 0                            | 450 000                  | 4 212 500                    | 10 692                              | 4 673 192        | 4 673 188        |

**Note 7. Opérations avec les parties liées**

Note 7.1. Prêts subordonnés : NEANT

Note 7.2. Parts dans les entreprises liées : NEANT

Note 7.3. Opérations avec les entreprises liées

| (en milliers d'euros)                     | Opérations<br>avec les<br>entreprises<br>liées | Autres<br>opérations | 31/12/2016       |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------|------------------|
| <b>Créances* :</b>                        |                                                |                      |                  |
| Effets publics et valeurs assimilées      |                                                |                      |                  |
| Créances sur les établissements de crédit | 119 338                                        | 13                   | 119 350          |
| - A vue                                   | 109 338                                        | 13                   | 109 350          |
| - A terme                                 | 10 000                                         | 0                    | 10 000           |
| Créances sur la clientèle                 | 0                                              | 0                    | 0                |
| Obligations et autres titres de crédits   | 0                                              | 4 212 500            | 4 212 500        |
| Billet à ordre                            | 450 000                                        | 0                    | 450 000          |
| <b>Total des emplois</b>                  | <b>569 338</b>                                 | <b>4 212 513</b>     | <b>4 781 850</b> |
| <b>Dettes* :</b>                          |                                                |                      |                  |
| Dettes sur les établissements de crédit   | 427 946                                        |                      | 427 946          |
| - A vue                                   |                                                |                      |                  |
| - A terme                                 | 427 946                                        |                      | 427 946          |
| Dettes sur la clientèle                   |                                                |                      |                  |
| Dettes représentées par un titre          | 1 150 000                                      | 3 000 000            | 4 150 000        |
| Autres Passifs                            | 726                                            | 92 384               | 93 110           |
| <b>Total des ressources</b>               | <b>1 578 673</b>                               | <b>3 092 384</b>     | <b>4 671 057</b> |

\* (hors créances et dettes rattachées)



## AXA Bank Europe SCF

| (en milliers d'euros)                                       | Opérations<br>avec les<br>entreprises<br>liées | Autres<br>opérations | 31/12/2016       |
|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------|------------------|
| <b>Hors bilan - engagement donnés:</b>                      |                                                |                      |                  |
| Engagement de financement :                                 |                                                |                      |                  |
| - En faveur d'établissements de crédit                      |                                                |                      |                  |
| - En faveur de la clientèle                                 |                                                |                      |                  |
| Engagement de garantie :                                    |                                                |                      |                  |
| - En faveur d'établissements de crédit                      |                                                |                      |                  |
| - En faveur de la clientèle                                 |                                                |                      |                  |
| Engagement sur titres                                       |                                                |                      |                  |
| <b>Total des engagements donnés</b>                         |                                                |                      |                  |
| <b>Hors bilan - engagement reçus:</b>                       |                                                |                      |                  |
| Engagement de financement :                                 | 728 077                                        |                      | 728 077          |
| - Reçus d'établissements de crédit                          | 728 077                                        |                      | 728 077          |
| - Reçus de la clientèle                                     |                                                |                      |                  |
| Engagement de garantie :                                    | 500 112                                        |                      | 500 112          |
| - Reçus d'établissements de crédit                          | 500 112                                        |                      | 500 112          |
| - Reçus de la clientèle                                     |                                                |                      |                  |
| Engagement sur titres                                       |                                                |                      |                  |
| <b>Total des engagement reçus</b>                           | <b>1 228 188</b>                               |                      | <b>1 228 188</b> |
| <b>Hors bilan - sur instruments financiers à terme</b>      |                                                |                      |                  |
| Opérations fermes de couverture gérés en macro-couverture   | 2 250 000                                      | 750 000              | 3 000 000        |
| <b>Total engagements sur instruments financiers à terme</b> | <b>2 250 000</b>                               | <b>750 000</b>       | <b>3 000 000</b> |

Axa Bank Europe SCF n'a conclu aucune transaction significative avec des parties liées à des conditions anormales de marché pour l'exercice clôturant au 31/12/2016.

## AXA Bank Europe SCF

## Note 7.4. Participations et autres titres détenus à long terme

| (en milliers d'euros)                  | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|----------------------------------------|------------|------------|
| <b>Participations et autres titres</b> | <b>0</b>   | <b>8</b>   |
| Autres immobilisations financières     | 0          | 8          |
| <b>Total</b>                           | <b>0</b>   | <b>8</b>   |

## Note 8. Immobilisations

| (en milliers d'euros)              | Valeur brute au 31/12/15 | Acquisitions | Cessions et mises au rebut | Transfert | Valeur brute au 31/12/16 | Amortissements et dépréciations | Valeur nette 31/12/16 |
|------------------------------------|--------------------------|--------------|----------------------------|-----------|--------------------------|---------------------------------|-----------------------|
| Immobilisations incorporelles      | 353                      | 12           |                            |           | 365                      | 350                             | 15                    |
| Immobilisations corporelles        |                          |              |                            |           |                          |                                 |                       |
| <b>Total de l'actif immobilisé</b> | <b>353</b>               | <b>12</b>    |                            |           | <b>365</b>               | <b>350</b>                      | <b>15</b>             |

## Note 9. Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation

| (en milliers d'euros)                                                                             | 31/12/2016    | 31/12/2015    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Comptes de négociation :</b>                                                                   |               |               |
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit |               |               |
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les sociétés de Bourse       |               |               |
| <b>Autres actifs :</b>                                                                            | <b>223</b>    | <b>140</b>    |
| Dépôt de garantie versés pour le compte propre                                                    | 223           | 140           |
| Autres débiteurs divers                                                                           |               |               |
| Créances rattachées                                                                               |               |               |
| <b>Comptes de régularisation actif :</b>                                                          | <b>35 224</b> | <b>40 390</b> |
| Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme                                           |               |               |
| Comptes d'ajustement hors bilan sur titres de transaction                                         |               |               |
| Pertes à étaler                                                                                   |               |               |
| Charges constatées d'avance                                                                       | 96            | 85            |
| Charges à répartir                                                                                | 12 037        | 7 740         |
| Autres Produits à recevoir                                                                        | 39            | 0             |
| Produits à recevoir sur swap                                                                      | 23 052        | 32 565        |
| Comptes de régularisation divers                                                                  | 0             | 0             |
| <b>Total Général</b>                                                                              | <b>35 446</b> | <b>40 530</b> |

## AXA Bank Europe SCF

**Note 10. Banques centrales, Dettes envers les établissements de crédit, Comptes créditeurs de la clientèle**

Note 10.1. Banques centrales : NEANT

Note 10.2. Dettes envers les établissements de crédit

| (en milliers d'euros)         | 31/12/2016     | 31/12/2015     |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| <b>A vue</b>                  |                |                |
| Comptes ordinaires Créditeurs |                |                |
| Dettes rattachées             |                |                |
| Emprunts JJ                   |                |                |
| <b>A terme</b>                | <b>429 491</b> | <b>671 811</b> |
| Comptes et emprunts           | 427 946        | 668 763        |
| Dettes rattachées             | 1 545          | 3 048          |
| Autres sommes dues            |                |                |
| <b>Total</b>                  | <b>429 491</b> | <b>671 811</b> |

Note 10.3. Comptes créditeurs à la clientèle : NEANT

**Note 11. Dettes**

Note 11.1. Dettes représentées par un titre

| (en milliers d'euros)        | 31/12/2016       | 31/12/2015       |
|------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Obligations foncières</b> | <b>4 175 297</b> | <b>3 937 134</b> |
| Obligations                  | 4 150 000        | 3 900 000        |
| Dettes rattachées            | 25 297           | 37 134           |
| <b>Autres dettes</b>         |                  |                  |
| Opérations sur titres        |                  |                  |
| <b>Total</b>                 | <b>4 175 297</b> | <b>3 937 134</b> |

Note 11.2. Durée résiduelle des dettes

| (en milliers d'euros)                          | < à 3 mois | 3 mois à 1 an    | 1 an à 5 ans     | + 5ans           | 2016             | 2015             |
|------------------------------------------------|------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Emprunts Obligataires*</b>                  |            |                  |                  |                  |                  |                  |
| Cover bonds                                    | 0          | 1 000 000        | 1 650 000        | 1 500 000        | 4 150 000        | 3 900 000        |
| <b>Emprunts à terme*</b>                       | 0          | 0                | 239 341          | 188 605          | 427 946          | 668 763          |
| <b>Autres dettes représentées par un titre</b> |            |                  |                  |                  |                  |                  |
| Opérations sur titres                          |            |                  |                  |                  |                  |                  |
| <b>Total</b>                                   | <b>0</b>   | <b>1 000 000</b> | <b>1 889 341</b> | <b>1 688 605</b> | <b>4 577 946</b> | <b>4 568 763</b> |

## AXA Bank Europe SCF

**Note 12. Comptes de négociations, autres passifs et comptes de régularisation**

| (en milliers d'euros)                                                                             | 31/12/2016    | 31/12/2015     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|
| <b>Comptes de négociation :</b>                                                                   |               |                |
| Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit |               |                |
| Comptes des règlement relatifs aux opérations sur titres ouvert chez les sociétés de Bourse       |               |                |
| <b>Autres passifs :</b>                                                                           | <b>93 110</b> | <b>131 155</b> |
| Primes sur instruments conditionnels vendus                                                       |               |                |
| Dettes sur titres de transaction empruntés                                                        |               |                |
| Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts                                           |               |                |
| Fournisseurs                                                                                      | 726           | 73             |
| Dettes sociales & fiscales                                                                        | 423           |                |
| Impôts sur les sociétés                                                                           | 5 390         |                |
| Autres dépôts de garantie reçus                                                                   | 86 572        | 131 083        |
| Autres créditeurs                                                                                 | 0             |                |
| <b>Comptes de régularisation passif :</b>                                                         | <b>3 336</b>  | <b>4 522</b>   |
| Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme                                           |               |                |
| Comptes d'ajustement sur autres éléments de hors bilan                                            |               |                |
| Gains à étaler                                                                                    |               |                |
| Produits constatés d'avance                                                                       |               |                |
| Charges à payer                                                                                   | 3 152         | 3 554          |
| Charges à payer dettes fiscales                                                                   | 184           | 967            |
| Charges à payer swap                                                                              |               |                |
| Autres compte de régularisation                                                                   |               |                |
| <b>Total Général</b>                                                                              | <b>96 447</b> | <b>135 677</b> |

**Note 13. Provisions : NEANT****Note 14. Dettes subordonnées : NEANT****Note 15. Capitaux propres**

## Note 15.1. Capitaux propres

| (en milliers d'euros)              | 31/12/2016     | 31/12/2015     |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Capital social                     | 111 095        | 111 095        |
| Prime d'émission                   |                |                |
| Réserve légale                     | 742            | 578            |
| Autres réserves                    |                |                |
| Report à nouveau                   | 86             | 74             |
| Résultat de l'exercice             | 14 844         | 3 287          |
| Résultat en instance d'affectation |                |                |
| <b>Total</b>                       | <b>126 768</b> | <b>115 034</b> |

## AXA Bank Europe SCF

### Note 15.2. Décomposition du capital social

| (en milliers d'euros)                | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--------------------------------------|------------|------------|
| Capital social                       | 111 095    | 111 095    |
| Nombres d'actions :                  |            |            |
| - totalement libérées                | 11 109 520 | 11 109 520 |
| - non libérées                       |            |            |
| valeur nominale de l'action en euros | 10         | 10         |

### Note 15.3. Variations des capitaux propres

| (en milliers d'euros)                           | Capital social | Primes | Réserve légale | Autres réserves | Report à nouveau | Résultat      | Total          |
|-------------------------------------------------|----------------|--------|----------------|-----------------|------------------|---------------|----------------|
| <b>A l'ouverture</b>                            | 111 095        |        | 578            |                 | 74               | 3 287         | 115 034        |
| Dividendes versés au cours de l'exercice        |                |        |                |                 |                  | - 3 111       | - 3 111        |
| Augmentation de capital                         |                |        |                |                 |                  |               |                |
| Affectation du résultat de l'exercice antérieur |                |        | 164            |                 | 86               | - 176         | 74             |
| Autres mouvements                               |                |        |                |                 | - 74             |               | - 74           |
| Résultat de l'exercice                          |                |        |                |                 |                  | 14 844        | 14 844         |
| <b>A la clôture</b>                             | <b>111 095</b> |        | <b>742</b>     |                 | <b>86</b>        | <b>14 844</b> | <b>126 768</b> |

### Note 16. Instruments financiers à terme

| (en milliers d'euros)                 | Etablissements de crédit OCDE |                |                     | Clientèle non financière    |              |                     | Montant notionnel gré à gré selon durée résiduelle |                  |                |
|---------------------------------------|-------------------------------|----------------|---------------------|-----------------------------|--------------|---------------------|----------------------------------------------------|------------------|----------------|
|                                       | Montant notionnel gré à gré   | Juste valeur   | Créances rattachées | Montant notionnel gré à gré | Juste valeur | Créances rattachées |                                                    |                  |                |
|                                       |                               |                |                     |                             |              |                     | 31/12/2016                                         | 31/12/2016       | < à 1 an       |
| Swaps taux d'intérêt macro couverture | 3 000 000                     | 112 735        | 23 052              |                             |              |                     | 1 000 000                                          | 1 250 000        | 750 000        |
| <b>Total opérations fermes</b>        | <b>3 000 000</b>              | <b>112 735</b> | <b>23 052</b>       |                             |              |                     | <b>1 000 000</b>                                   | <b>1 250 000</b> | <b>750 000</b> |

### Note 17. Intérêts et produits assimilés

| (en milliers d'euros)                               | 31/12/2016     | 31/12/2015     |
|-----------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Opérations avec les établissements de crédit</b> | <b>65 294</b>  | <b>76 151</b>  |
| Comptes ordinaires débiteurs                        | 0              | 0              |
| Produits divers d'intérêts                          | 65 294         | 76 151         |
| <b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>   | <b>62 661</b>  | <b>63 322</b>  |
| Titres d'investissement                             | 62 661         | 63 322         |
| <b>Total</b>                                        | <b>127 955</b> | <b>139 473</b> |

### Note 18. Revenus des titres à revenu variable : NEANT

## AXA Bank Europe SCF

### Note 19. Intérêts et charges assimilés

| (en milliers d'euros)                               | 31/12/2016    | 31/12/2015     |
|-----------------------------------------------------|---------------|----------------|
| <b>Opérations avec les établissements de crédit</b> | <b>24 941</b> | <b>41 132</b>  |
| Comptes ordinaires créditeurs                       | 0             | 0              |
| Comptes et emprunts à terme                         | 11 963        | 18 322         |
| Charges divers d'intérêts                           | 12 946        | 22 810         |
| Charges sur titres reçus en pension livrée          | 31            |                |
| Emprunts subordonnés à terme                        | 0             |                |
| Commission                                          | 0             |                |
| <b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>   | <b>72 491</b> | <b>85 580</b>  |
| Charges sur dettes constituées par des titres       | 72 491        | 85 570         |
| Commissions                                         | 0             | 10             |
| <b>Autres intérêts et charges assimilées</b>        | <b>54</b>     | <b>4 542</b>   |
| Charges sur engagements de financement              | 0             | 4 542          |
| Charges sur engagements de garantie *               | 54            | 0              |
| <b>Total</b>                                        | <b>97 485</b> | <b>131 253</b> |

\* : Les 54 K€ correspondent à des charges payées sur le contrat de gage de 20 M€ entre ABE SCF et ABE échu le 04 avril 2016.

### Note 20. Commissions

| (en milliers d'euros)         | 31/12/2016   | 31/12/2015 |
|-------------------------------|--------------|------------|
| <b>Produits de commission</b> | <b>0</b>     | <b>0</b>   |
| Commission                    | 0            | 0          |
| <b>Charges de commission</b>  | <b>4 375</b> | <b>0</b>   |
| Commission *                  | 4 375        | 0          |
| <b>Total</b>                  | <b>4 375</b> | <b>0</b>   |

\* : Les commissions de réserves de 4 M€, liées à la ligne de crédit AXA Bank Europe, étaient classées en 2015 dans la note 19 en charges sur engagement de financement.

### Note 21. Gains ou pertes

Note 21.1. Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation : NEANT

Note 21.2. Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilées : NEANT

### Note 22. Autres produits et charges d'exploitation bancaire

| (en milliers d'euros)                          | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Autres produits d'exploitation bancaire</b> | <b>16</b>  |            |
| Produits divers d'exploitation bancaire        | 16         |            |
| <b>Autres charges d'exploitation bancaire*</b> | <b>827</b> | <b>655</b> |
| Charges divers d'exploitation bancaire         | 827        | 655        |
| <b>Total</b>                                   | <b>811</b> | <b>655</b> |

\* : dont cotisation Fonds de garantie des Dépôts et de Résolution pour 492 K€

## AXA Bank Europe SCF

**Note 23. Charges générales d'exploitation**

| (en milliers d'euros)                                 | 31/12/2016   | 31/12/2015   |
|-------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Impôts et taxes</b>                                | <b>546</b>   | <b>211</b>   |
| Contribution sociale de Solidarité des sociétés (C3S) | 184          | 121          |
| Contribution Economique Territoriale (CET)            | 362          | 90           |
| <b>Services extérieurs</b>                            | <b>2 330</b> | <b>1 857</b> |
| Autres services extérieurs                            | 2 330        | 1 857        |
| <b>Total</b>                                          | <b>2 876</b> | <b>2 068</b> |

**Note 24. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles**

| (en milliers d'euros)                                 | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>   |
| Immobilisations corporelles                           | 0          | 0          |
| <b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b> | <b>5</b>   | <b>51</b>  |
| Immobilisations incorporelles                         | 5          | 51         |
| <b>Total</b>                                          | <b>5</b>   | <b>51</b>  |

**Note 25. Honoraires des commissaires aux comptes**

| (en milliers d'euros)                   | PwC        |            | Mazars     |            |
|-----------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
|                                         | 31/12/2016 | 31/12/2015 | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
| <b>Audit</b>                            |            |            |            |            |
| Commissariat aux comptes, certification | 19         | 22         | 19         | 22         |
| <b>Total</b>                            | <b>19</b>  | <b>22</b>  | <b>19</b>  | <b>22</b>  |

**Note 26. Coût du risque : NEANT****Note 27. Gains ou pertes sur actifs immobilisés : NEANT****Note 28. Résultat exceptionnel : NEANT**

## AXA Bank Europe SCF

## Note 29. Impôts sur les bénéfices

| (en milliers d'euros)             | Exercice 2016 |              | Exercice 2015 |              |
|-----------------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| Base imposable au taux de         | 33,33%        | 3%           | 33,33%        | 3%           |
| Au titre du résultat courant      | 22 403        |              | 5 446         |              |
| Au titre du résultat exceptionnel |               |              |               |              |
| Imputation des déficits           |               |              |               |              |
| Base imposable                    | 21 681        | 3 111        | 6 028         | 2 777        |
| impôt correspondant               | 7 227         | 93           | 2 009         | 83           |
| + contribution de 3,3             | 238           |              | 66            |              |
| Impôt comptabilisé                | 7 466         | 93           | 2 075         | 83           |
| <b>Total</b>                      |               | <b>7 559</b> |               | <b>2 159</b> |



## AXA Bank Europe SCF

## Note 30. Tableau de flux de trésorerie

| Tableau de flux de trésorerie 31/12/2016                                                                                                                            |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>                                                                                              |                       |
| <b>Résultat courant avant im pôts</b>                                                                                                                               | <b>22 403 146,57</b>  |
| Dotations nettes aux amortissements                                                                                                                                 | 3 219 740,90          |
| Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles                                                                           | 0,00                  |
| Dotations / (Reprises) nettes des provisions sur placements et actifs corporels                                                                                     | 0,00                  |
| Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat                                                  | 0,00                  |
| Dotations / (Reprises) nettes des autres provisions                                                                                                                 | 0,00                  |
| Résultat des entreprises consolidées par mise en équivalence                                                                                                        | 0,00                  |
| <b>Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt mais sans impact sur les flux de trésorerie</b>                               | <b>3 219 740,90</b>   |
| Plus ou moins values nettes réalisées                                                                                                                               | 0,00                  |
| Charges liées aux dettes de financement                                                                                                                             | 0,00                  |
| <b>Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt pour reclassement en tant qu'opération d'investissement ou de financement</b> | <b>0,00</b>           |
| Dividendes comptabilisés en résultat sur l'exercice                                                                                                                 | 0,00                  |
| Revenus financiers comptabilisés en résultat sur l'exercice                                                                                                         | -127 971 122,46       |
| Charges financières comptabilisées en résultat sur l'exercice                                                                                                       | 98 645 770,14         |
| <b>Réintégration / Déduction des montants comptabilisés sur une base accrétive et devant être pris en compte sur la base des flux de trésorerie</b>                 | <b>-29 325 352,32</b> |
| Dividendes et acomptes sur dividendes encaissés                                                                                                                     | 0,00                  |
| Revenus financiers encaissés                                                                                                                                        | 127 967 542,60        |
| Charge d'intérêts payés (hors intérêts sur la dette de financement, dettes à durée indéterminée, appels de marges et autres dettes)                                 | -102 472 270,88       |
| Variation nette des activités opérationnelles bancaires                                                                                                             | -52 830 389,49        |
| Variation des créances et dettes courantes                                                                                                                          | 0,00                  |
| Impact sur la trésorerie relatif aux autres actifs et passifs                                                                                                       | 140 501,41            |
| Impôts décaissés                                                                                                                                                    | -2 552 090,00         |
| Autres transactions relatives aux opérations courantes avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie            | 0,00                  |
| <b>Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles non inclus dans le résultat courant avant impôt</b>                                                    | <b>-29 746 706,36</b> |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>                                                                                              | <b>-33 449 171,21</b> |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>                                                                                             |                       |
| <b>Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre</b>                                                                                                          | <b>0,00</b>           |
| <b>Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements</b>                                                                                         | <b>0,00</b>           |
| <b>Flux de trésorerie liés aux achats et émissions de placements</b>                                                                                                | <b>0,00</b>           |
| <b>Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</b>                                                          | <b>-12 000,00</b>     |
| <b>Flux de trésorerie liés aux dettes et créances collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés</b>                                         | <b>0,00</b>           |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>                                                                                             | <b>-12 000,00</b>     |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>                                                                                               |                       |
| Emissions d'instruments de capital                                                                                                                                  | 0,00                  |
| Remboursements d'instruments de capital                                                                                                                             | 0,00                  |
| Opérations sur titres d'autocontrôle                                                                                                                                | 0,00                  |
| Dividendes payés                                                                                                                                                    | -3 110 664,48         |
| Intérêts payés sur dettes subordonnées à durée indéterminée                                                                                                         | 0,00                  |
| Gains et pertes de contrôle                                                                                                                                         | 0,00                  |
| <b>Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires</b>                                                                                               | <b>-3 110 664,48</b>  |
| Trésorerie générée par les émissions de dettes financières                                                                                                          | 0,00                  |
| Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières                                                                                                        | 0,00                  |
| Intérêts payés sur dettes de financement                                                                                                                            | 0,00                  |
| Impact net des dérivés relatifs aux dettes de financement                                                                                                           | 0,00                  |
| <b>Flux de trésorerie liés au financement du Groupe</b>                                                                                                             | <b>0,00</b>           |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>                                                                                               | <b>-3 110 664,48</b>  |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités</b>                                                                                                   | <b>0,00</b>           |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités</b>                                                                                                   | <b>0,00</b>           |
| <b>Trésorerie et équivalent de trésorerie au 1er Janvier</b>                                                                                                        | <b>145 921 911,44</b> |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>                                                                                              | <b>-33 449 171,21</b> |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>                                                                                             | <b>-12 000,00</b>     |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>                                                                                               | <b>-3 110 664,48</b>  |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités</b>                                                                                                   | <b>0,00</b>           |
| <b>Interco et com ptes de liaison</b>                                                                                                                               |                       |
| <b>Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>                                                                            |                       |
| <b>Effet des changements de méthode de consolidation</b>                                                                                                            |                       |
| <b>Effet net des variations de change et des reclassements sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>                                                   |                       |
| <b>Trésorerie et équivalent de trésorerie au 31 décembre</b>                                                                                                        | <b>109 350 075,75</b> |

# **AXABANKEUROPE SCF**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2016**

**AXA BANK  
EUROPE SCF**

*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice  
clos le 31/12/2016*

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires  
**AXABANKEUROPE SCF**  
203/205 rue Carnot  
94120 Fontenay-Sous-Bois

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AXA BANK EUROPE SCF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

AXA BANK  
EUROPE SCF

Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice  
clos le 31/12/2016

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société détient des positions sur titres d'investissement présentés en note 6 de l'annexe. La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres d'investissement. Nous avons examiné le classement comptable et le dispositif de contrôle relatif à la détermination des paramètres utilisés pour l'appréciation des risques de non remboursement des titres à leur échéance et la détermination des éventuelles dépréciations et provisions destinées à couvrir ces risques.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des

**AXA BANK  
EUROPE SCF**

*Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice  
clos le 31/12/2016*

sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 30 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS  
AUDI**

---

PIERRE CLAVIE

**MAZARS**

---

CLAIRE GUEYDAN-BRUN


**AXA BANK EUROPE SCF**

Société Anonyme au capital de 111.095.200 euros  
 Siège social : 203/205 rue Carnot, Fontenay-sous-Bois – 94138 Cedex France  
 525 010 880 RCS Créteil

(ci-après la « **Société** »)

---

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES  
 TRAVAUX DU CONSEIL ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE  
 POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration menés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que les procédures de contrôle interne applicables à la Société. Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration en sa réunion du 28 février 2017.

**I. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX  
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La Société est un établissement de crédit spécialisé disposant du statut de société de crédit foncier. Régie par les articles L.513-2 et suivants du Code monétaire et financier, elle a été constituée en août 2010, sous forme de société anonyme et a clôturé le 31 décembre 2016 son septième exercice social.

**A. Composition du conseil d'administration**

Aux termes de l'article 15 des statuts de la Société, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Au 31 décembre 2016, le conseil d'administration était composé des membres suivants :

- Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, Président ;
- Monsieur Geert VAN DE WALLE ;
- Monsieur Emmanuel RAME ;
- Madame Françoise GILLES ;
- Madame Marie-Cécile PLESSIX ; et
- AXA S.A. (représentée par Monsieur Nicolas BENHAMOU-RONDEAU).

Modifications intervenues dans sa composition au cours de l'exercice 2016 :

- Le mandat de Monsieur Laurent Abensour est venu à échéance à l'assemblée générale mixte du 20 mai 2016 et n'a pas été renouvelé; la même assemblée a procédé au renouvellement du mandat de Messieurs Emmanuel Vercoestre et Geert Van de Walle ainsi que de Mesdames Marie-Cécile Plessix et Françoise Gilles.

## **B. Fonctionnement du conseil d'administration**

### *1. Le conseil d'administration*

Conformément à l'article 17 des statuts de la Société, le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire. Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Cette possibilité de participation par visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication n'est pas applicable pour l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et l'établissement du rapport sur la gestion du groupe.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du Président de séance est prépondérante.

Conformément à l'article 18 des statuts de la Société, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent.

En outre, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

L'agrément des cessions d'actions aux tiers ainsi que les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration.



Le conseil d'administration assume les missions mises à la charge de l'organe délibérant dans le règlement n°97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Le conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission, sur les marchés réglementés ou non réglementés ou hors marché, d'obligations foncières ou d'autres instruments financiers équivalents émis sur le fondement de droits étrangers ainsi que la souscription d'emprunts (privilégiés ou non privilégiés).

Au cours de l'exercice 2016, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises ;

- le 31 mars
- le 21 juin
- le 20 septembre
- le 13 décembre

sur convocation de son Président. Le cabinet FIDES, contrôleur spécifique, a été convoqué à chacune de ces réunions.

Les principales questions suivantes ont été abordées par le conseil d'administration durant l'exercice 2016 :

### **Mars 2016 :**

- Examen et arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015;
- Proposition d'affectation du résultat;
- Compte-rendu des travaux du Comité des Risques et d'Audit;
- Approbation du rapport du président du Conseil d'Administration sur les travaux du conseil et les procédures de contrôle interne pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Approbation du programme trimestriel d'activité relatif à l'émission d'obligations foncières (2ème trimestre 2016);
- Autorisation de remboursement par la Société de la totalité de la Série n°11 et 12 d'obligations foncières;
- Autorisation de procéder à des émissions obligataires par la Société et délégation des pouvoirs en vue de les réaliser;
- Composition du Conseil d'Administration : projet de renouvellement des mandats des administrateurs et le cas échéant des autres fonctions de direction de la Société



- Composition du Comité des Risques et d'Audit : suivi de la recommandation de l'audit interne AXA Bank Europe ;
- Projet de renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes ;
- Validation de la mise à jour du plan annuel de couverture annuel (période du 1/10/2015 au 31/12/2016) ;
- Convocation de l'Assemblée Générale de la Société;
- Arrêt des termes du rapport du conseil – Texte du projet des résolutions;
- Examen annuel des conventions réglementées (articles L-225-38 et L-225-40-1 Code de Commerce) .

### **Juin 2016 :**

- Approbation du programme trimestriel d'activité relatif à l'émission d'obligations foncières (3<sup>ème</sup> trimestre 2016) ;
- Autorisation de remboursement par la Société de la totalité des Séries n° 9, 11 et 12 d'obligations foncières ;
- Autorisation de procéder à des émissions obligataires par la Société et délégation des pouvoirs en vue de les réaliser ;
- Projet de transformation de la Société ;
- Désignation de monsieur Philippe Colpin comme coordinateur des activités de la Société.

### **Septembre 2016 :**

- Approbation des comptes semi-annuels de la Société au 30 juin 2016 ;
- Compte-rendu des travaux du Comité des Risques et d'Audit ;
- Approbation du programme trimestriel d'activité relatif à l'émission d'obligations foncières (4<sup>ème</sup> trimestre 2016) ;
- Autorisation de remboursement par la Société de la totalité des Séries n° 9, 11 et 12 d'obligations foncières ;
- Autorisation de procéder à des émissions obligataires par la Société et délégation des pouvoirs en vue de les réaliser ;
- Augmentation de la taille du programme EMTN et implications de l'augmentation ; modifications au prospectus ;
- Projet de transformation de la Société.

### **Décembre 2016**



- Plan de transformation de la Société et plan d'émission d'obligations foncières et d'exercice de call d'options en 2017 ;
- Augmentation de la taille du programme EMTN et implications de l'augmentation ; modifications au prospectus ;
- Approbation du programme trimestriel d'activité relatif à l'émission d'obligations foncières (1er trimestre 2017) ;
- Approbation du programme trimestriel d'activité relatif à l'émission d'obligations foncières (2ème trimestre 2017) ;
- Autorisation de remboursement par la Société de la totalité des Séries n° 9, 11 et 12 d'obligations foncières sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2017 ;
- Autorisation de procéder à des émissions obligataires par la Société et délégation des pouvoirs en vue de les réaliser ;
- Validation du plan de couverture annuel ;
- Plan stratégique ;
- Risk appetite 2017.

## 2. *Comités*

Au 31 décembre 2016, le conseil d'administration a constitué deux comités : un Comité des Risques et d'Audit et un Comité des Engagements.

Le conseil d'administration a été régulièrement informé, durant l'exercice, des délibérations de ces comités ainsi que de leurs décisions.

### *a. Comité des Risques et d'Audit*

Au 31 décembre 2016 le comité des risques et d'audit est composé de :

- Madame Marie-Cécile PLESSIX, présidente,
- Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE.
- AXA S.A. (représentée par Monsieur Nicolas BENHAMOU-RONDEAU)

#### Modification de la composition du Comité des Risques et d'Audit durant l'exercice 2016 :

Au 31 mars 2016, Madame Gilles a démissionné comme présidente et membre du Comité des Risques et d'Audit et a été remplacée par Madame Marie-Cécile Plessix.

#### Activités du Comité (des Risques et) d'Audit durant l'exercice 2016 :



Le 1<sup>er</sup> comité d'audit s'est réuni le 31 mars 2016 afin d'examiner les comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Durant ce même comité sont présentés les travaux du contrôle périodique, du contrôle permanent, du contrôle spécifique, du contrôle de conformité et du contrôle de risques.

Le second comité des risques et d'audit s'est tenu le 20 septembre 2016. Monsieur Emmanuel RAME y a présenté les données comptables et financières arrêtées au 30 juin 2016. Sont également présentés les travaux du contrôle périodique, du contrôle permanent, du contrôle de conformité et du contrôle de risques et le plan de transformation de la Société.

### *b. Comité des engagements*

Au 31 décembre 2016 le comité des engagements était composé de

- Monsieur Alain WAUTHIER, Président ;
- Monsieur Geert VAN DE WALLE ;
- Monsieur Emmanuel RAME ;
- Madame Ingrid CHARRIER ;
- Monsieur Jean-Charles MOULAERT ;
- Monsieur Christophe CROMBEZ ;
- Monsieur Philippe COLPIN.

Modifications intervenues dans sa composition au cours de l'exercice 2016 :

- Monsieur Philippe Colpin a remplacé Monsieur Philippe Fonteyn.

Le comité des engagements s'est réuni 12 fois en 2016 et ses travaux se sont concentrés essentiellement sur :

- La gestion des indicateurs prudentiels et de de gestion ALM.
- Les travaux préparatifs au vu de l'émission sur le marché des capitaux de CB-13 en remplacement du CB-11 flottant détenu par AXA Bank Europe.
- Précision de l'encadrement des indicateurs de risque de la Société avec le support du Risk Management.

### *3. Directeur général – Directeur général délégué*

Au 31 décembre 2016, la Société compte un Directeur général, Monsieur Geert VAN DE WALLE, et un Directeur général délégué, Monsieur Emmanuel RAME.

Le directeur général et le directeur général délégué sont investis à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite toutefois de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

### **C. Les principes et règles de rémunération des mandataires sociaux**

Lors des nominations par le Conseil d'Administration du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, il a été décidé qu'ils ne soient pas rémunérés pour ces fonctions.

### **D. Code de gouvernement d'entreprise**

Il est précisé que la Société comprend, y compris AXA Bank Europe, uniquement sept (7) actionnaires (la structure exacte du capital de la Société figurant dans le rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016), ce qui conduit naturellement à adapter au cas de la Société certaines règles classiques de gouvernance, lesquelles sont destinées avant tout aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, ce qui n'est pas le cas de la Société.

Compte tenu des caractéristiques propres de la Société, il n'est pas apparu nécessaire de se référer à un code de gouvernement d'entreprise (notamment au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008), étant précisé que la Société s'est attachée à appliquer néanmoins les principes classiques de bonne gouvernance lorsque l'application de ces derniers fait sens compte tenu des spécificités de la Société.

### **E. Participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Les modalités de participation des actionnaires de la Société à l'assemblée générale sont prévues dans le cadre de l'article 25 des statuts, étant précisé, à toutes fins utiles, que l'intégralité des actions de la Société est inscrite sous la forme nominative (pur ou administré).

## **II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

### **A. Rappel des objectifs des procédures de contrôle interne**

Les objectifs du système de contrôle interne sont fixés par le conseil d'administration.

Ces objectifs sont les suivants :

- vérifier que les opérations réalisées par la Société ainsi que son organisation et les procédures internes sont conformes aux dispositions réglementaires et législatives en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques ;
- vérifier la qualité de l'information comptable et financière, en particulier les conditions d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information ;
- assurer le respect des objectifs assignés par le conseil d'administration, lesquels

découlent du plan stratégique de l'établissement de crédit soumis à l'organe délibérant et qui ensuite sont traduits en actions, procédures et opérations.

Il est rappelé qu'un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne toutefois pas la certitude que les objectifs fixés seront atteints et ce en raison des limites inhérentes à toute procédure.

## **B. Organisation générale des procédures de contrôle interne**

La Société est soumise ainsi que l'ensemble des établissements bancaires aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 (anciennement CRBF 97-02) relatives au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Elle organise en conséquence son système de contrôle interne autour des différentes dispositions requises par ce Règlement.

Le dispositif de contrôle interne de la Société repose sur ceux d'AXA Bank Europe et d'AXA Banque.

Conformément à la réglementation, ce dispositif s'organise sur 2 niveaux de contrôles ; le contrôle permanent et le contrôle périodique. Transversalement, une filière « Risques » permet un suivi précis des différentes natures de risque (liquidité,...).

La responsabilité de cette entité a été confiée aux responsables d'AXA Bank Europe ayant les mêmes fonctions : Monsieur Frank HELSLOOT pour le contrôle périodique et Madame Anneliese VINCK pour le contrôle permanent. Le responsable des Risques est Monsieur Christophe CROMBEZ.

Le suivi de la conformité est assuré par le responsable de la conformité d'AXA Banque compte tenu de ses connaissances dans la réglementation bancaire et financière française. Au 31 décembre 2016, cette fonction était assurée par Monsieur Thibault d'HALLUIN.

## **C. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société**

La gestion des risques de la Société, sous-traitée au département de gestion des risques d'AXA Bank Europe, vise à protéger les objectifs de la Société en matière de solvabilité, de liquidité et de profitabilité.

Ces objectifs, ainsi que les processus de gestion des risques de la Société sont décrits dans une charte de gestion des risques de la Société.

Cette gestion des risques se base sur une cartographie des risques de la Société qui est aussi intégrée dans la charte de gestion des risques précitée.



Reprenant les grandes catégories de risques applicables aux banques, cette cartographie des risques de la Société énumère les risques de cette société qui sont matériels à ses activités et objectifs. Elle les distingue de ceux qui ne le sont pas ou qui ne s'appliquent pas à ses activités.

La cartographie des risques de la Société opère aussi une distinction entre les risques matériels qui sont atténués par des processus de gestion des risques ainsi que par du capital et/ou des limites quantifiées d'appétit aux risques, de ceux qui ne sont atténués que par des processus de gestion des risques.

Enfin, la charte de gestion des risques de la Société détaille la gouvernance, l'ensemble des mesures prises pour gérer les risques matériels de la Société, les limites en place ainsi que les processus de reporting et d'alerte en cas de dépassement de celles-ci.

## **D. Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

### **1. Convention d'externalisation et de fourniture de services**

Les moyens techniques, comptables, informatiques et en termes de contrôle dont dispose la Société lui sont fournis par AXA Bank Europe et AXA Banque (France), notamment selon les conditions et modalités décrites dans les conventions d'externalisation, à savoir:

- une convention de gestion par laquelle elle délègue à AXA Bank Europe, conformément à l'article L. 515-22 du Code monétaire et financier, la gestion et le recouvrement de ses prêts, créances assimilées (en particulier les titres souscrits auprès de véhicules de titrisation éligibles), titres et valeurs ainsi que sa gestion financière et sa gestion actif-passif (ALM);
- une convention d'externalisation et de fourniture de services, par laquelle elle confie à AXA Bank Europe et AXA Banque l'exécution des obligations réglementaires qui résultent pour l'entreprise de sa qualité de société financière soumise aux dispositions législatives et réglementaires régissant les sociétés de crédit foncier.

### **2. Système d'information comptable**

AXA Banque utilise "SAB". Ce logiciel permet la tenue de la comptabilité et la production des états comptables. AXA Banque a créé au sein de " SAB" une entité distincte représentant l'entreprise, et assurant la ségrégation de l'activité de la Société.

Le logiciel " SAB " permet d'extraire l'ensemble des informations comptables de la Société, en assurant une parfaite piste d'audit.

L'ensemble des enregistrements comptables est effectué conformément aux normes comptables françaises et actualisé en fonction d'éventuelles modifications réglementaires.

L'établissement utilise le progiciel INVOKE pour la production de ses états réglementaires SURFI et Bâle III. Ils ont été paramétrés afin d'être établis de manière automatisée. Des rapprochements mensuels sont réalisés entre l'outil de gestion SOPHIS et la plateforme comptable composée des outils "EVOLAN" et "SAB".

Le principe d'organisation repose sur une comptabilité générale tenue par le département comptable d'AXA Banque.

## **E. Description du dispositif de contrôle comptable**

### **1. Procédures relatives au traitement comptable des opérations**

Le dispositif de contrôle comptable d'ABE SCF est constitué :

- d'un premier niveau centralisé à la direction financière et juridique, en charge du contrôle et de la justification de la comptabilisation des opérations réalisées par la comptabilité générale et par le service de la trésorerie;
- d'un second niveau rattaché fonctionnellement au Contrôle Permanent & Conformité.

Les contrôleurs comptables formalisent les résultats des contrôles dans l'outil interne de gestion des contrôles (Comet) et assurent un reporting de ces activités.

L'organisation des contrôles, avec les objectifs de contrôle spécifiés, permet de couvrir l'ensemble de l'activité.

### **2. Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit**

La qualité et la fiabilité de la piste d'audit est assurée par une organisation fondée sur la séparation des tâches et l'utilisation du progiciel ECM interfacé au moteur bancaire SAB :

- La comptabilisation des opérations réalisées par la trésorerie est générée automatiquement dans SAB à partir de l'application de gestion ECM ;
- Le service contrôle comptable assure le contrôle de la justification et de la documentation des écritures comptables ainsi que la révision des écritures enregistrées manuellement dans l'applicatif comptable ;



- Les schémas comptables ont été définis et paramétrés par les services Comptabilité et Projets Finances.

Le dispositif est sécurisé par un système de sécurité des habilitations qui sont revues périodiquement.

La qualité de la piste d'audit fait partie intégrante des points sous revue des Commissaires aux comptes. Leurs conclusions, sur ce point, n'ont pas relevé d'insuffisance notable.

### **3. Résultat des contrôles comptables**

Les contrôles comptables de l'activité d'ABE SCF ont été réalisés, en 2016, selon un programme de contrôle prédéfini qui couvre l'ensemble des postes.

Les résultats de ces contrôles n'ont pas révélé d'anomalie de nature à remettre en cause la qualité de l'information comptable et financière d'ABE SCF.

\* \* \* \* \*

Le 24 mars 2017,

Emmanuel Vercoastre,  
Président du conseil d'administration



## **AXABANKEUROPESCF**

Rapport des commissaires aux comptes,  
établi en application de l'article L. 225-235  
du code de commerce, sur le rapport du  
Président du conseil d'administration de la  
société

Exercice clos le 31 décembre 2016

AXA BANK  
EUROPE SCF

Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice  
clos le 31/12/2016

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société AXA BANK EUROPE SCF**

Aux Actionnaires  
**AXABANKEUROPE SCF**  
203/205 rue Carnot  
94120 Fontenay-Sous-Bois

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AXA BANK EUROPE SCF et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

AXA BANK  
EUROPE SCF

Assemblée générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice  
clos le 31/12/2016

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

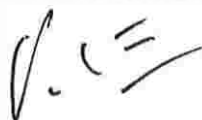
### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 30 mars 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Clavié

Mazars



Claire Gueydan-Brun

Déclaration en vertu de l'article 3 (2) ( C) de la loi luxembourgeoise du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières (la « Loi Transparence ») s'appliquant aux émetteurs dont le Luxembourg est l'État membre d'origine en vertu de cette loi.

Je soussigné, Emmanuel Ramé, Directeur Général Délégué, agissant en vertu de l'article 20 des statuts d'AXA Bank Europe SCF (la « Société »), déclare qu'à ma connaissance, les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de la Société, de la situation de celle-ci et des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris, le 24 mars 2017.



Emmanuel Ramé  
Directeur Général Délégué